



HAL
open science

Evaluation finale du programme LEADER et du PAEC du Pilat : Les politiques publiques, un levier pour faire d'un territoire, un territoire d'Agroécologie ?

Margot Petit Dit Dariel

► To cite this version:

Margot Petit Dit Dariel. Evaluation finale du programme LEADER et du PAEC du Pilat : Les politiques publiques, un levier pour faire d'un territoire, un territoire d'Agroécologie ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2021. dumas-03566118

HAL Id: dumas-03566118

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03566118v1>

Submitted on 11 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

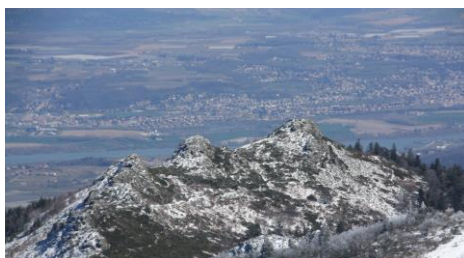


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

<p>Année universitaire : 2020-2021</p> <p>Spécialité : Agronomie</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) : Agroecology</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de Montpellier SupAgro (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
---	--

**Evaluation finale du programme LEADER et du PAEC
du Pilat :
Les politiques publiques, un levier pour faire d'un
territoire, un territoire d'Agroécologie ?**

Par : Margot PETIT DIT DARIEL



Soutenu à Rennes

le 17 septembre 2021

Devant le jury composé de :

Présidente : Guénola PERES

Maîtres de stage : Caroline CHAMPAILLER
et Axel MARTICHE

Enseignante référente : Catherine LAIDIN

Autres membres du jury : Catherine LAROCHE-
DUPRAZ, enseignant chercheur, département
Economie, gestion et société.

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »



Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement mes maîtres de stage Axel MARTICHE, Directeur adjoint du Parc naturel régional du Pilat, et Caroline CHAMPAILLER, Chargée de mission agroécologie du PNR du Pilat qui m'ont accompagnée dès le début du stage et guidée avec gentillesse et bonne humeur lorsque j'en avais besoin. Merci pour votre humour (surtout lors des réunions du vendredi après-midi...). Je n'aurais pas souhaité meilleurs maîtres de stage !

Merci à ma référente de stage Catherine LAIDIN pour m'avoir conseillée sur ces volets de sociologie et de politique pour lesquels j'ai dû approfondir mes connaissances lors de ce stage.

Je remercie chaleureusement mes enseignants de la spécialisation en Agroécologie. En particulier, merci à Safya MENASSERI-AUBRY et Guénola PERES, pour leur gentillesse et leur présence durant cette dernière année d'agronomie qui a été une réelle révélation pour moi.

Merci à toute l'équipe technique et au Bureau du Parc du Pilat dont l'accueil a été excellent malgré les aléas du télétravail. Ravie de rester quatre mois de plus à vos côtés !

Merci à Philippe BRUN, Sébastien THOLOT, Michel LAROA, Véronique CHOMIENNE, Matthieu JOURJON, et tous les agriculteurs qui ont su m'accueillir avec gentillesse et ouverture d'esprit. Ce que vous faites est inspirant.

Merci à Michel LINOSSIER pour son implication dans une des vidéos de communication que j'ai réalisées sur le programme LEADER.

Je tiens aussi à remercier mes collègues et colocataires, pour leur présence durant ce stage.

Merci à mes proches, à mes parents qui ont toujours été là pour moi et qui m'ont tant apporté.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	
Abréviations	
Introduction	1
1. Contexte et problématisation	3
1.1 L'agroécologie, une nouvelle attente sociétale	3
1.1.1 L'agroécologie : un terme polysémique	3
1.1.2 L'agroécologie, une ambition générale, portée par de multiples acteurs	3
1.2 L'agroécologie, un enjeu porté par le Parc Naturel Régional du Pilat.....	6
1.2.1 Qu'est-ce que le Parc Naturel Régional du Pilat	6
1.2.2 Les enjeux du Parc	6
1.3 Des outils territoriaux pour engager une transition agroécologique	7
1.3.1 Le programme LEADER, l'outil du développement territorial et rural	7
1.3.2 Le PAEC, un projet de territoire en faveur de l'agroécologie	9
1.4 2015 nouveau contexte institutionnel et politique	10
2. Méthodologie	11
2.1 L'évaluation des politiques publiques	11
2.2 Le modèle d'analyse : construction de la méthode d'évaluation	12
2.2.1 La méthode retenue : anticiper 6 mois d'évaluation	12
2.2.2 Monter le raisonnement d'évaluation : la Design Table, le fil rouge de l'évaluation	14
2.3 Traitement des données	16
2.3.1 Statistiques et cartographie	16
2.3.2 Analyse thématique de traitement de données	16
2.4 Une étape non négligeable : valorisation des projets, des acteurs et des résultats	16
3. Résultats et discussion	16
3.1 Bilans succins et cadre général des politiques publiques portées par le Parc du Pilat	16
3.1.1 LEADER : un bilan mitigé	16
3.1.2 PAEC : des effets obtenus supportés par le programme LEADER	17
3.2 Résultats de l'évaluation finale du programme LEADER et du PAEC Pilat	18
3.2.1 Réponses aux 8 questions évaluatives	18

3.2.2 Conclusions de l'évaluation finale	23
4. Perspectives	24
4.1 Recommandations pour la prochaine programmation LEADER Pilat	24
4.2 Plus largement, quelles propositions pour faire des politiques publiques un levier territorial efficient à une transition agroécologique pérenne ?.....	24
Conclusion	26
Bibliographie	27
Annexes	

Avant-propos

Le stage de fin d'études a été effectué dans le Parc naturel régional (PNR) du Pilat pour une durée de 6 mois. Le PNR du Pilat est un territoire situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), chevauchant deux départements : la Loire et le Rhône. Des activités de terrain, visites d'agriculteurs ou journées d'animation, ont permis de découvrir l'ensemble du territoire. C'est un territoire actif qui peut se découper en quatre ensembles géographiques. Dans les résultats de ce mémoire c'est la découpe en intercommunalités qui est utilisée. Le Parc du Pilat est formé de 4 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont deux pleinement intégrés au Parc : le Pilat Rhodanien et les Monts du Pilat. Les 2 EPCI en partie intégrés sont : Saint-Etienne Métropole et Vienne Condrieu Agglomération. La maison du Parc se situe à Pélussin, dans le Pilat Rhodanien, où le stage s'est principalement tenu.

L'exercice d'évaluation étant large et recoupant plusieurs disciplines ne correspondant pas à la spécialisation en Agroécologie, seules les parties directement liées à cette dernière seront approfondies dans ce mémoire. Un rapport complet, contenant l'ensemble des réponses à l'évaluation finale des deux dispositifs évalués, est cependant disponible auprès de la structure porteuse du Parc naturel régional du Pilat.

Abréviations

AO= Auditionnés / potentiels

ASP = Agence des Services et Paiement

AURA = Auvergne Rhône Alpes

CCMP = Communauté de commune des Monts du Pilat

CCPR= Communauté de commune du Pilat Rhodanien

CIVAM = Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

DRAAF = Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EPCI = Etablissement public de coopération intercommunale

FA= Fiche Action

FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

GAL= Groupe d'Action Locale

GIEE = Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

LEADER= Liaison Entre les Acteurs du Développement de l'Economie Rurale.

MAEC= Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

PAC= Politique Agricole Commune

PAEC= Projet Agro-Environnemental et Climatique

PDR(R)= Programme de Développement Rural (Régional)

SEM= Saint-Etienne Métropole

SHP = Systèmes Herbagers et Pastoraux

SLD= Stratégie Locale de Développement

SP = Sélectionnés et Programmés

VCA= Vienne Condrieu Agglomération

INTRODUCTION

A l'ère d'un changement climatique rapide et alarmant, les inquiétudes d'hier sont l'actualité des jours présents. Les craintes passées de pandémie ou d'accidents climatiques spectaculaires en sont aujourd'hui la preuve. L'heure n'est plus de savoir quand cela va se produire mais plutôt comment faire face à ce qui a déjà été enclenché et en amenuiser les effets le plus durablement possible.

Si l'agriculture avait autrefois une place centrale dans la société, l'ère industrielle a bouleversé ce système et, de prime abord, relégué au second plan les pensées agronomiques et agricoles. Ce sont toutefois ces mêmes courants de pensée liés à l'essor industriel qui, cultivés par une nouvelle élite sociétale, se mettent à formuler l'idée d'une autre agriculture pour nourrir la population croissante (Calame, 2016). L'industrialisation de l'agriculture, débutée entre les deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle par les Etats-Unis puis étendue post Seconde Guerre mondiale aux pays industrialisés, a été rendue possible et encouragée par des puissantes politiques publiques (Calame, 2016). Cette mouvance n'intégrait pas les enjeux environnementaux à l'origine. En Europe, c'est la Politique Agricole Commune (PAC) entrée en vigueur en 1962 qui a rapidement réglementé le monde agricole. Les objectifs étaient simples : accroître la productivité agricole, assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés et pratiquer des prix raisonnables pour les consommateurs (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021). L'enjeu était alors la production pour laquelle il y avait tout à la fois de la main d'œuvre et des terres disponibles. Cette agriculture industrialisée et normalisée a été entretenue par les aides de la PAC, nécessaires pour tenir le rythme qu'elle impose aux agriculteurs de nourrir toujours plus dans un environnement de plus en plus impacté (Pierre, 2005). Un constat est fait : sans changement de pratiques il n'y aura bientôt plus assez de ressources pour alimenter toute la population. La PAC doit alors être repensée pour limiter le modèle d'intensification agricole qui rend les agriculteurs dépendants aux aides, sans prendre en compte les conséquences environnementales et écologiques que l'industrialisation a engendrées. L'idée est donc de faire des politiques publiques un levier à la transition agroécologique (Fosse, 2019). L'agriculture est un enjeu qui doit être pensé durablement tant à l'échelle de l'environnement que de l'économie et de la société.

L'approche territoriale de la transition agroécologique est une approche déterminante car plus près des acteurs du territoire et des agroécosystèmes et écosystèmes qui le composent. La marge de manœuvre y est donc plus grande (Bui, 2015). En France, les Parcs naturels régionaux sont des territoires acteurs, réfléchis en termes de patrimoines naturels écologiques et culturels cohérents. L'ensemble du territoire défini par le PNR répond à des objectifs stratégiques. Pour les atteindre, des politiques publiques sont mises en place. Les enjeux agricoles et environnementaux font partie des principaux enjeux ruraux identifiés par les Parcs. C'est dans ce contexte-là, à l'échelle d'un territoire, que le Parc naturel régional du Pilat a orienté sa Charte en 2010, pour un projet de territoire à 15 ans, pour « faire du Pilat, un territoire d'agroécologie ». Pour ce faire, le Parc a mis à son service des politiques publiques, issues de la PAC 2014-2020. En effet, les fonds de financement européens ont mis en avant deux dispositifs pour lesquels le territoire du Parc du Pilat a candidaté et a été retenu : le programme LEADER et le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Ces deux dispositifs arrivent en 2021 à terme et il est demandé aux structures porteuses d'en réaliser l'évaluation finale. Cette évaluation a pour but de mesurer l'impact de tels dispositifs sur un territoire donné et de préparer au mieux la prochaine candidature. Ainsi, le Parc du Pilat a fait appel à un.e stagiaire pour mener à bien cette mission, avec une attention accrue portée sur les enjeux agricoles et agroécologiques identifiés par le Parc.

Dans un contexte de changement de PAC où les enjeux ruraux, agroenvironnementaux et climatiques sont cruciaux, il est important de mesurer les impacts des fonds européens sur les territoires. Ce mémoire vise donc à évaluer et discuter de la synergie territoriale et européenne au service de l'écologie et plus particulièrement de l'agroécologie. Les réflexions portées ont amené à se poser la problématique suivante : **comment des dispositifs territoriaux tels que le programme LEADER et le PAEC accompagnent-ils la transition écologique territoriale du Pilat notamment pour en faire un territoire d'agroécologie ?**

L'objectif de ce mémoire est de mesurer l'action des politiques publiques au service de l'agroécologie, avec une approche territoriale. Dans un premier temps, le sujet sera recontextualisé et problématisé afin d'introduire les différentes notions d'agroécologie et l'enjeu des politiques publiques européennes territoriales et de leurs acteurs. Dans un deuxième temps la méthodologie de l'évaluation sera détaillée puis les résultats seront présentés et directement discutés. Finalement, des préconisations et des perspectives des politiques publiques comme leviers aux transitions agroécologiques seront suggérées.

1. Contexte et problématisation

1.1 L'agroécologie, une nouvelle attente sociétale

1.1.1 L'agroécologie, une ambition générale, portée par de multiples acteurs

L'agroécologie s'est progressivement frayé un chemin dans les décors socio-économiques et politiques de notre société. Le questionnement des pratiques agricoles au regard d'une écologie fragilisée par l'activité humaine a été un levier à cette idée d'agroécologie. L'agroécologie est un terme vaste, voire controversé, recouvrant une multitude de définitions mises au service d'objectifs ou de volontés, ne suivant parfois pas la même direction. En effet, l'agroécologie est perçue comme une notion inspirante justifiant un large panel hétéroclite de pratiques agricoles. Dans l'appropriation idéologique du terme d'agroécologie en politique, l'essence même en est parfois oubliée. L'agroécologie au sens politique pourrait n'être qu'un alibi à des actions bien moins concrètes et effectives sur les territoires. Alors comment faire pour que l'idée d'une agroécologie politique soit appliquée et réellement efficace à l'échelle d'un territoire et de ses acteurs locaux ?

Début XXIème siècle, il y a une prise de conscience que la PAC est à l'origine d'une agriculture intensifiée aux conséquences environnementales et sociales alarmantes. L'agroécologie est donc une alternative aux modèles de production actuels. Elle apporte une réponse économique et sociale en plus de son volet écologique initial. Puisqu'en Europe, les acteurs publics ont toujours été impliqués dans le domaine agricole, il semble que pour une réelle transition agroécologique il faille penser aussi avec les politiques publiques (Lasbleiz, 2015). C'est en 2012 qu'en France l'agroécologie est devenue officiellement un enjeu majeur dans les disciplines sociales, agronomiques, écologiques et économiques. En effet, un projet agroécologique français est engagé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (Dieval, 2017). Ce projet reprend l'approche systémique, transversale et expérimentale de l'agroécologie. L'intérêt en est de combiner les pratiques dites agroécologiques avec les performances économiques productives et environnementales, adaptées à chaque contexte local. D'autres politiques publiques ont ensuite suivi telle que la « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » mise en œuvre en France par l'ancien ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, qui a permis le développement des Groupes d'Intérêt Economique et Environnemental (Lion, 2014). Ces collectifs permettent alors d'affirmer l'autonomie et l'expérimentation autour de démarches collectives à but non seulement écologique et agronomique mais aussi économique.

L'agroécologie, devenue centrale dans la politique agricole française, pose question quant à savoir comment appliquer cette notion polysémique à un territoire à travers des outils administratifs, politiques et économiques que sont les politiques publiques. Les politiques publiques sont un référentiel, posant un « cadre intellectuel qui permet de baliser l'intervention des différents acteurs dans un secteur donné » (Muller, 1995). Elles sont menées sur un plan très large par les pouvoirs publics allant des collectivités locales et territoriales à l'Union européenne. La territorialisation des politiques publiques a permis une meilleure appropriation et application des notions complexes telles que l'agroécologie par les structures locales. Les stratégies territoriales peuvent alors se recentrer sur ce qu'elles souhaitent développer, innover ou expérimenter. Cela vaut dans le domaine de l'agriculture. Si l'agroécologie a une définition large et polysémique, les territoires peuvent en tirer ce qui va le mieux dans leur sens et pour leur territoire. Notamment, des initiatives s'opèrent via des associations ou des syndicats agricoles tels que le CIVAM ou les Confédérations paysannes, ou des structures plus indépendantes (Lamine, 2019). L'agroécologie dans les politiques semble parfois se cantonner à un concept « fourre-tout » où un rien devient agroécologique (Beauval, 2014). Elle est même devenue un argument politique comme étant un domaine qui favorise la création d'emplois non délocalisables (Lasbleiz, 2015). Si chacun de ces éléments n'est pas à mettre de côté, il ne faut pas oublier que l'agroécologie est un concept qui sous-entend une approche systémique à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, il existe un rôle déterminant non négligeable des acteurs sociaux dans la traduction et la coordination de différents instruments de politiques publiques contribuant au développement d'une agriculture saine, durable et écologique. L'agroécologie a ainsi largement été traduite dans les courants politiques par l'agriculture biologique en opposition à l'agriculture conventionnelle. Pour certains, l'agriculture biologique est le modèle le plus abouti de l'agroécologie (Bellon, 2016). Pour d'autres, c'est ce qui se rapproche le plus de l'idéal représenté par l'agroécologie (Beauval, 2014). Néanmoins, l'agroécologie ne se traduit pas encore par un label, même si certaines reconnaissances émergent tel le Label Haie. D'autres freins existent tels que les coûts des changements de pratiques ou les faibles investissements dans la recherche, la formation et l'enseignement (Lasbleiz, 2015).

En regardant de l'autre côté du globe, au Brésil c'est une convergence d'idéaux qui a permis le déploiement de l'agroécologie à différentes échelles. Et ce n'est qu'après des luttes sociales que l'agroécologie a été traduite en politiques publiques (Lamine et al, 2019).

Les politiques publiques étaient une fin. Au contraire, en Europe, si les politiques publiques liées à l'agroécologie tendent à changer les choses territorialement, les grandes bases de ce qui fait la PAC ne sont pas réellement bouleversées. Le non-changement en profondeur de ce que sont les politiques agricoles en Europe empêche une réelle révolution à la fois sociale et écologique. L'expérience au Brésil a montré que des politiques publiques encore attachées à une ancienne vision de l'agriculture ou basées sur le principe de subventions ne permettaient pas l'ancrage réel de l'agroécologie à un territoire (Schmitt et al, 2018). Il faudrait donc une rupture avec ce qui est connu et une réorientation des politiques publiques face aux impératifs climatiques, sociaux et économiques rencontrés. Une agroécologie forte dans les politiques publiques romprait avec la vision anthropocentrique de l'agriculture et de la nature (Passos, 2019).

1.1.2 L'agroécologie : un terme polysémique

Selon un des acteurs majeurs du développement de l'agroécologie, Miguel Altieri, cette notion existe depuis aussi longtemps que l'agriculture elle-même. En effet l'agroécologie, avant d'être une discipline scientifique, est un ensemble de méthodes et pratiques agricoles respectant les ressources naturelles et mêlant agronomie et écologie, qui incorporent une forte dimension sociale (Altieri, 1989). La prise de conscience d'une agriculture conventionnelle ne répondant plus aux enjeux environnementaux et sociétaux au XXIème siècle accroît l'utilisation du terme « agroécologie » et en multiplie ses définitions (David, 2011).

L'agroécologie est un terme qui apparaît début du XXème siècle dans la littérature scientifique (Wezel, 2009) afin de décrire ce qui est identifié par la suite comme étant un agroécosystème formé par l'ensemble des interactions plantes-sol-animaux. L'agroécologie premièrement évoquée a pour but d'appliquer les concepts agronomiques et écologiques de manière durable à travers la gestion d'agroécosystèmes (Gliessman, 1998 et 2018). La définition de l'agroécologie s'élargit aussi à des mouvements sociaux pour garantir à la fois les ressources naturelles durablement mais aussi les systèmes alimentaires (Francis et al., 2003). Des nuances existent aussi au sein même d'une définition. Par exemple, M. Calame, distingue une agroécologie forte, partie d'un tout, d'une agroécologie faible, plus linéaire.

L'exemple d'agroécologie qui sera retenu ici est l'agroécologie regroupant les trois définitions identifiées par Wezel et al., 2009 : l'agroécologie vue comme un regroupement de pratiques, un mouvement et une discipline scientifique. Un quatrième élément sera également ajouté pour inclure aussi les notions d'alimentation durable.

1.2 L'agroécologie, un enjeu porté par le Parc Naturel Régional du Pilat

1.2.1 Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Pilat ?

D'après Paul Allières (1980), le territoire est objet de l'Etat, sujet de l'Etat et fonction de l'Etat. C'est un espace : limité et géré, habité, développé, naturel et social. Ajouté à cela, un territoire rural remplit quatre fonctions : de production, de résidence, de récréation ou tourisme et de nature. D'après cette définition, les PNR sont donc des territoires, créés à l'initiative des Régions qui souhaitent mettre en place un projet de développement, approuvé par l'Etat. Le projet est ensuite soumis aux communes et aux départements concernés sous forme d'une Charte. Une fois que les communes concernées adhèrent à la Charte, le classement en tant que PNR est promulgué par décret pour une durée de 15 ans renouvelable. Le statut de projet des Parcs leur permet de prétendre à un dispositif européen de développement rural tel que LEADER, via les GAL. Un PNR jouit d'une grande liberté, avec un fort rôle d'expérimentation. Il dispose d'une structure présentée en annexe I. Le PNR du Pilat, créé en 1974, est le deuxième PNR établi dans la région actuelle AURA. Il recouvre l'ensemble du massif de moyenne montagne du Pilat. Les principales caractéristiques du Parc sont présentes dans le tableau 1. La carte chartée du Parc est présentée en figure 1. Le Parc du Pilat est un territoire essentiellement agricole : les surfaces agricoles occupent 48% du territoire soit environ 24 450 hectares, d'après les données du dernier RGA datant de 2010. Les surfaces agricoles sont réparties pour moitié en surfaces toujours en herbe (STH), ou prairies permanentes. Près des trois quarts de la SAU sont destinés à l'élevage (Figure 2). Réservoir de biodiversité, les enjeux agroécologiques pilatois y sont forts. La Charte, Objectif 2025 a ainsi été orientée pour « Faire du Pilat, un territoire d'agroécologie ».

1.2.2 Les enjeux du Parc du Pilat

- Des enjeux territoriaux et économiques (Parc du Pilat) :
 - Une population vieillissante mais qui augmente
 - Un territoire dortoir : l'activité économique se situe principalement au niveau des différentes villes portes du parc rendant le territoire résidentiel.
 - De forts enjeux liés à l'économie circulaire identifiés par le territoire du Parc.

Tableau 1: Principales caractéristiques du PNR Pilat

Table 1: Characteristics of the Pilat regional natural park

Parc naturel régional	Syndicat Mixte- Structure public
Region	AURA
Superficie	700km ²
EPCI recouvertes	4
Nombre de communes	48 communes (2020) > 50 communes (révision de la Charte)
Nombre d'habitants	50 000
Altitude moyenne	140 et 1432m
Climats	Carrefour entre : méditerranéen, océanique et continental

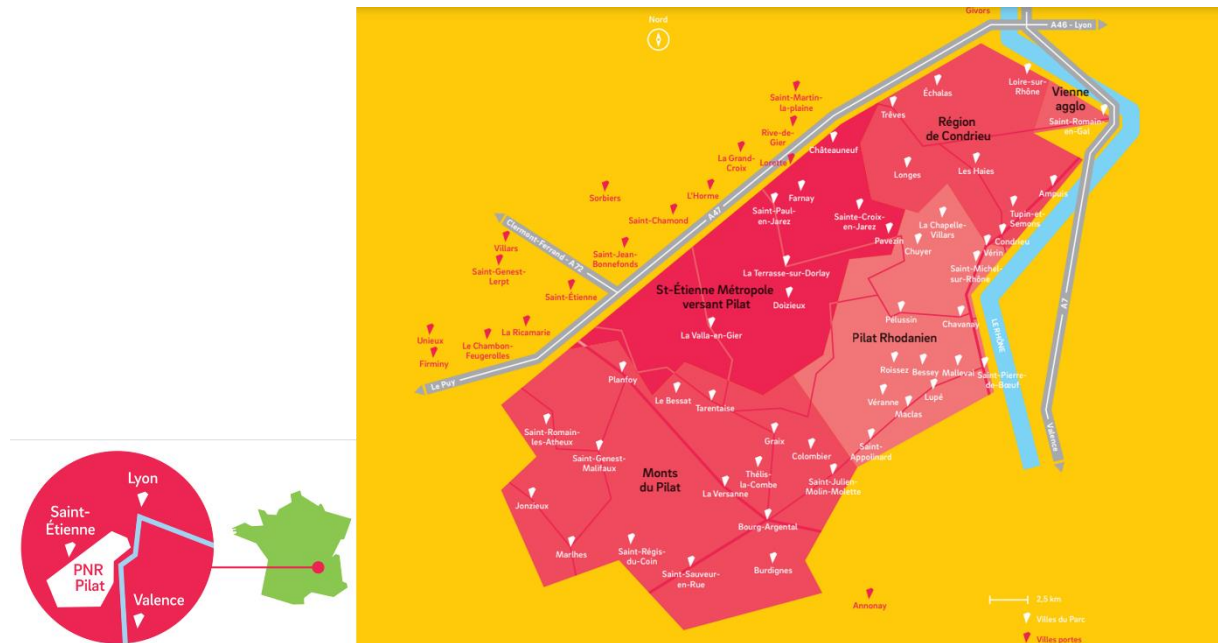


Figure 1: Map of the Pilat Regional natural park

Figure 1: Carte du Parc naturel régional du Pilat, source : Parc naturel régional du Pilat

- Des enjeux agricoles et environnementaux (Parc du Pilat) :
 - Le foncier agricole.

L'idée est de maintenir la surface agricole non pas en la voulant uniforme comme cela s'est traduit en intensifiant l'agriculture du Pilat, mais en favorisant la diversité des exploitations et des agricultures et en limitant la pression exercée sur les ressources naturelles.

- La diversité et la biodiversité.

L'agriculture du Pilat est intimement liée à sa biodiversité et ses paysages, tant propices à la pratique de l'estive, du pâturage des landes, qu'aux pratiques viticoles sur les pentes du Pilat. Un des enjeux du PNR est d'assurer la pérennité des milieux prairiaux (naturels, humides, fleuris, remarquables) et pastoraux qui rendent des services environnementaux primordiaux : qualité de l'eau, de l'air, biodiversité, habitats naturels, préservation des sols, etc. En appui à cela un sous-enjeu a été ciblé : le développement et la gestion des infrastructures agroécologiques telles que les haies, les mares, etc.

- Les modes de production et de consommation

Les différents modes de production du Parc sont propices à la création de dynamiques agricoles collectives. C'est pourquoi ils constituent un enjeu de taille. Au-delà de ces productions, les produits du Pilat tendent à être de mieux en mieux valorisés par la vente en circuits courts, notamment avec les créations de magasins de producteurs. Ainsi, un dernier enjeu majeur du Parc est de favoriser une production durable et une consommation locale.

1.3 Des outils territoriaux pour engager une transition agroécologique

Mis à disposition des territoires, le programme LEADER et le PAEC sont deux dispositifs issus du second pilier de la PAC 2014-2020 et financés par le FEADER. Le PNR du Pilat s'est saisi de ces deux dispositifs pour accompagner la transition agroécologique.

1.3.1 Le programme LEADER, l'outil du développement territorial et rural

1.3.1.1 Définition

Le programme LEADER est un programme européen dont le but est de soutenir le développement des territoires ruraux. LEADER a été conçu en 1991 à l'initiative de la France sous forme d'un programme d'initiative communautaire en complément du premier pilier de la PAC (LEADER France). Les territoires portent un projet de développement rural,

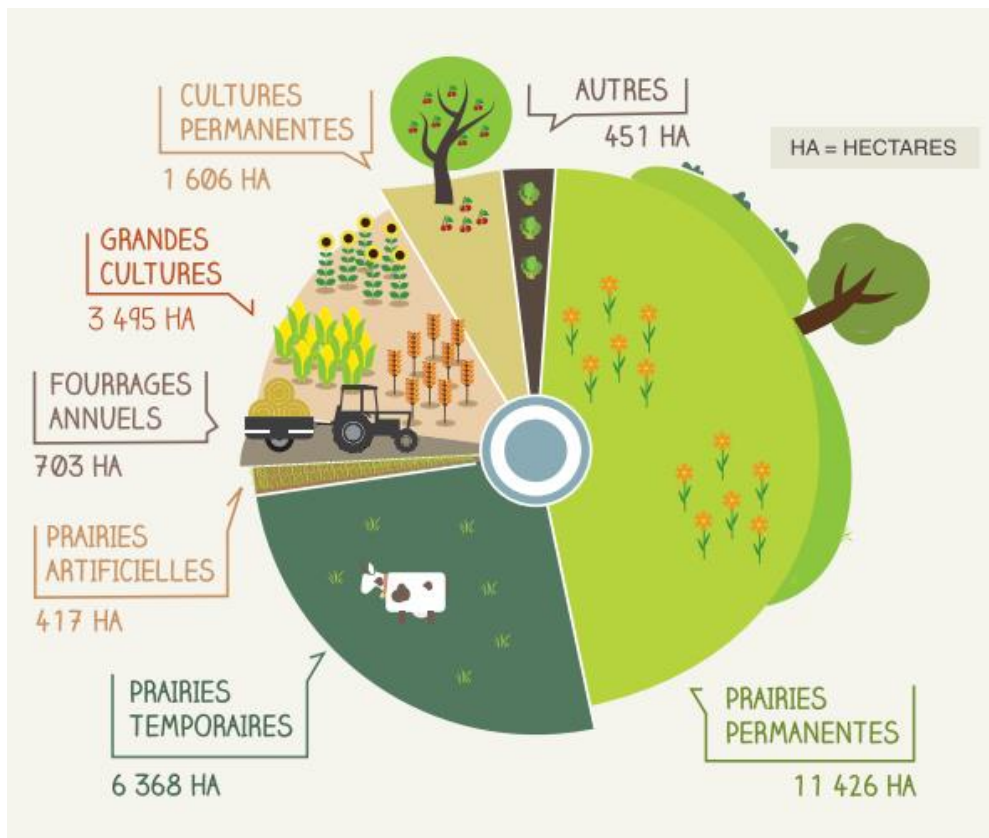


figure 2: Main rotations of the Pilat

Figure 2 : Principaux assolements du Pilat, source Parc du Pilat

ou plutôt une SLD, à travers une démarche ascendante et intégrée, initiant un changement de paradigme des politiques publiques (Lacquement, 2020). Intégré au second pilier de la PAC après la réforme de 2003, le dispositif LEADER a pour but de favoriser l'émergence d'initiatives socio-économiques rurales par l'implication des acteurs locaux (Lacquement, 2020). L'intégration au second pilier a cependant été perçue comme un échec limitant voire diminuant l'effet et l'impact de LEADER sur les territoires et laissant une politique de développement rural encore trop agricole, agri-centrée (Sahraoui and Homida, 2015). L'Europe a défini sept caractéristiques de dispositif LEADER que l'on retrouve schématisées dans la figure 2 tirée de Réseau Rural. Dans la figure 3, les 4 sous-mesures qui définissent le programme LEADER et justifient l'octroi des différentes subventions sont représentées. C'est la sous-mesure 19.2 qui soutient les opérations conformes aux règles générales du Règlement européen du FEADER. Elle fait l'objet de fiches actions élaborées par le GAL et propres à la stratégie de développement rural voulue, délimitant les dépenses éligibles. Les sous-mesures 19.4 et 19.3 sont représentées chacune par une fiche action, dont les objectifs stratégiques varient en fonction de ce que le GAL souhaite pour la SLD. La sous-mesure 19.4 est la seule pour laquelle les projets d'animation sont déposés directement par le GAL à l'autorité de gestion, qui prend en charge la sélection des dossiers.

Pour finir, le programme LEADER est emblématique des « territoires de projet », rendant compte d'une territorialisation des politiques publiques. Ces territoires de projets permettent ainsi un retour à l'action locale et politique de proximité, redynamisant certaines zones et les acteurs locaux. Ces territoires de projets peuvent répondre aux demandes spécifiques. Néanmoins, la compétitivité due à la sélection de projets de territoire que cela induit interroge quant à l'équité, que ce soit entre ou au sein des territoires (Berriet-Sollic et Trouvé, 2013).

1.3.1.2 Les acteurs historiques

Le fonctionnement de LEADER se situe à deux échelles : l'échelle globale qui concerne les acteurs qui posent le cadre et fixent les règles et l'échelle locale qui concerne les acteurs du territoire à l'origine de la stratégie et d'initiatives de projets (Figure 4). Le programme LEADER est géré localement par les Groupes d'Action Locaux (GAL) d'un territoire et est financé par le FEADER. LEADER est piloté par un ensemble d'acteurs publics et privés associés dans un partenariat. C'est cet ensemble qui compose le GAL. Celui-ci met en œuvre une stratégie locale de développement et un plan d'action. Le GAL est propre au LEADER et en fait entre autres sa particularité et son originalité.

LEADER			
19.1	19.2	19.3	19.4
« Soutien préparatoire LEADER »	« Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la SLD mené par le GAL »	« Aide à la préparation et mise en œuvre d'activités de coopération »	« Soutien au fonctionnement et à l'animation du GAL »

Figure 3: LEADER sub-measures (LEADER France)

Figure 3 : Sous-mesures du programme LEADER (LEADER France)

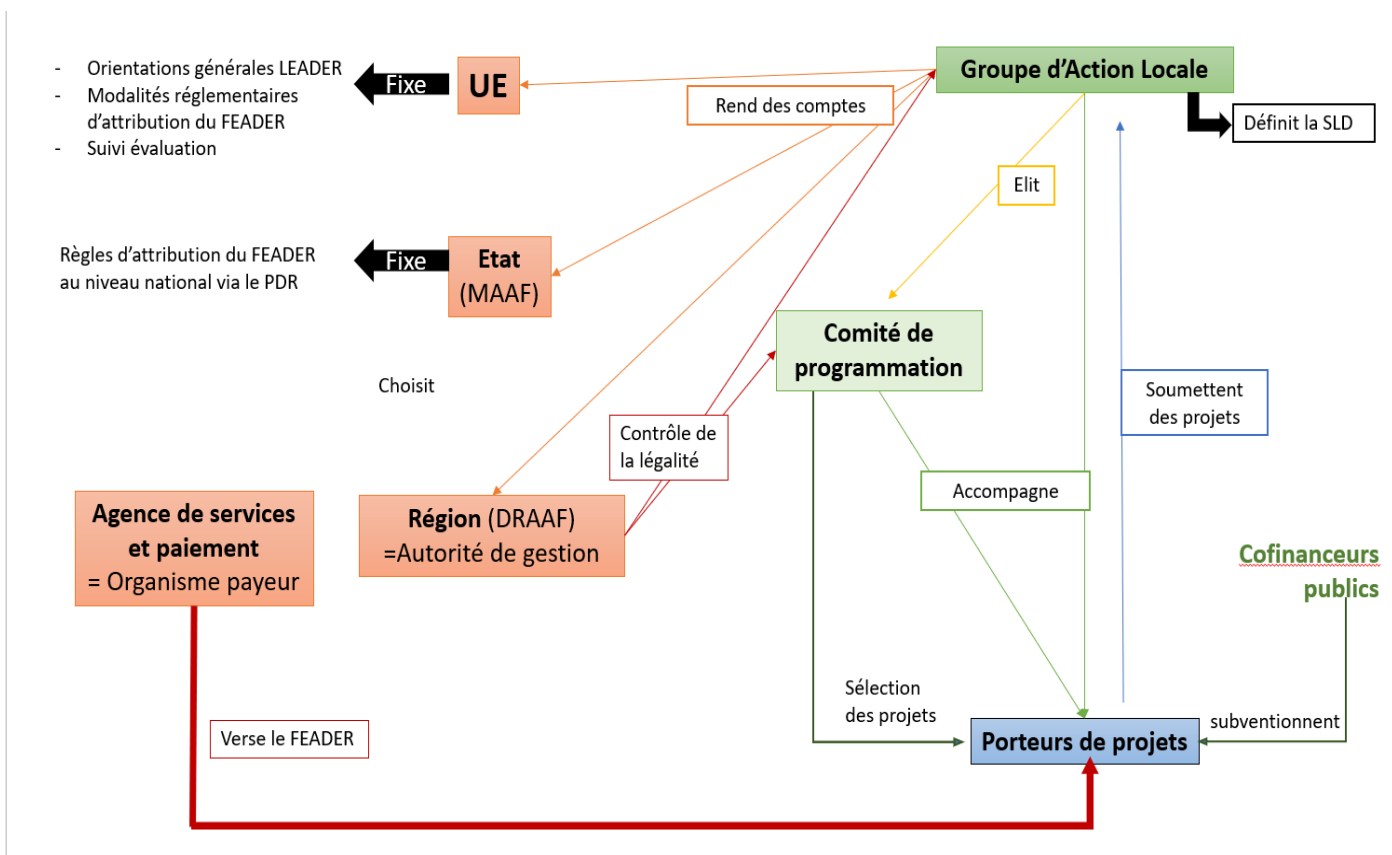


Figure 4: From global to local: concerned actors and their mission in such a program

Figure 4 : LEADER, du Global au Local : les principaux acteurs concernés, et leurs missions

Les GAL sont sélectionnés par une autorité de gestion, désignée par l'Etat. D'après la définition du Réseau Rural Français, l'autorité de gestion est « une autorité publique ou un organisme privé ou public, régional ou local, désigné pour l'Etat membre pour gérer un programme de financement européen ». L'autorité de gestion, en tant que responsable du programme sur un territoire donné, a donc deux rôles majeurs (Réseau Rural) :

- Sélectionner les projets pour lesquels des fonds européens sont accordés
- Contrôler le déroulement des opérations et la légalité des projets et programmes.

1.3.2 Le PAEC, un projet de territoire en faveur de l'agroécologie

Face aux changements climatiques qui s'opèrent, cet axe vise aussi à anticiper et prévenir les risques naturels. Les mesures agroenvironnementales sont des mesures historiques, apparues la première fois en 1992 sous la forme d'Opérations locales agroenvironnementales. Nommées ainsi lors de la programmation 2007-2014, pour des mesures dites territorialisées (MAEt), elles trouvent une continuité lors de la programmation 2014-2020. Cependant, toujours dans un contexte de changement, l'aspect climatique est incorporé à travers le Projet Agro-Environnemental et Climatique, porteur de mesures agroenvironnementales et climatiques cette fois, nommées MAEC. Le PAEC est un projet de territoire s'inscrivant dans un PDR, et qui a pour principal objectif d'encourager un maintien et un changement des pratiques agricoles pour répondre aux enjeux agroécologiques et climatiques d'un territoire (Duval, 2021). Le PAEC, effectif en 2015 sur les territoires candidats, est le dispositif permettant la mise en œuvre des MAEC. Les MAEC peuvent se découper en trois grands ensembles : les mesures à enjeux localisés, les mesures pour la préservation des ressources génétiques et les mesures systémiques. Les agriculteurs contractualisant pour une sélection de mesures appropriées s'engagent volontairement pendant 5 ans à maintenir ou à améliorer leurs pratiques en faveur de l'environnement. Les aides sont versées à l'hectare.

De plus, pour faire émerger le plus possible des initiatives collectives de changement des pratiques et favoriser une transition agro-environnementale et climatique, un volet d'actions complémentaires est proposé. Ainsi, l'opérateur du PAEC, celui qui dépose la candidature pour un territoire défini auprès de l'autorité de gestion, prévoit :

- Un diagnostic territorial : identifier les enjeux agro-environnementaux et climatiques

- Un **ensemble de MAEC mobilisables** : répondre au mieux aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire
- Des **actions complémentaires** : élargir le champ d'action via des animations, diagnostics, formations, créations de collectifs (GIEE, Association d'agriculteurs, ...), etc.

Ces différentes actions et mesures sont financées par le FEADER et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAEC.

Pour le PAEC, trois niveaux de gouvernance coopèrent : l'Etat qui établit le cadre national en fixant le cahier des charges et les modalités de zonage, la Région en tant qu'autorité de gestion qui sélectionne les projets et l'opérateur PAEC qui dépose la candidature du projet territorial. Le service de la DDT, Direction Départementale des Territoires, assure le service d'instruction. Ce n'est donc pas le contrôleur. De même que pour LEADER, c'est l'ASP qui contrôle le respect des cahiers des charges par les agriculteurs selon une grille de sélection.

1.4 2015, nouveau contexte institutionnel et politique

La programmation actuelle de développement rural a commencé en janvier 2015, après une année de transition entre les deux PAC. Premier évènement marquant de ce début de programmation, les régions désignées par l'Etat par volonté de décentralisation deviennent les autorités de gestion du FEADER. Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 ce sont les régions qui sont « autorités de gestion du développement rural » (Berriet-Sollicec and Pham, 2018). Le changement d'autorité de gestion avait notamment pour but de rapprocher les acteurs du territoire, tout en valorisant le développement rural et territorial et non plus uniquement agricole (Sénégas, 2019). Ce changement d'échelle d'action de l'autorité de gestion confère ainsi une plus grande compréhension entre les acteurs du territoire. L'autorité de gestion en se rapprochant des territoires d'action parvient à mieux expliquer les dispositifs aux acteurs locaux. Cette réorganisation a entraîné un transfert des compétences de l'Etat à la Région. Cependant, le manque de soutien de l'Etat à la nouvelle autorité de gestion régionale a induit une lenteur dans sa mise en œuvre. De plus, la Région n'avait pas pris la mesure de l'ampleur de LEADER et du travail et des compétences que cela nécessitait. De ce fait, les autorités de gestion n'étaient pas prêtes et en parallèle, il a fallu des nouveaux outils d'instruction qui ont mis du temps à venir (livrés en 2018). Notamment, l'outil *Osiris* dédié à l'instruction des dossiers a dû être revu entièrement par l'Etat et l'ASP pour répondre aux nouvelles exigences

d'indicateurs demandés par l'Europe avant d'être livré. La mise en œuvre du programme LEADER sur les territoires a donc été longue.

L'autre évènement marquant a été la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes en 2015, lors de l'entrée en fonction du président Laurent Wauquiez. L'investissement impliquant déjà un changement d'exécutif de la Région, le travail d'harmonisation des politiques a été fastidieux (Négrier and Sibertin-Blanc, 2021). Finalement la période de mise en place de LEADER s'est aussi associée à la loi NOTRe qui délègue plus de responsabilités au territoire, achevant ainsi un changement radical des compétences territoriales.

La prochaine programmation LEADER soulève certains questionnements liés à la complexité de ce programme qui nécessiterait alors des prérequis pour le bon fonctionnement d'un GAL. Aussi, des questions se posent quant à une possible couverture élargie du dispositif à l'ensemble des territoires ruraux régionaux. Cela favoriserait l'accès à tous mais réduirait considérablement l'enveloppe financière par projet et donc l'impact sur les territoires.

De ces réflexions, une problématique se dégage : comment se traduit l'engagement du Parc du Pilat pour encourager la transition agroécologique territoriale à travers l'application des dispositifs territoriaux LEADER et PAEC ?

2. Méthodologie

2.1 L'évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques est un exercice complexe, ayant suscité de nombreux débats et soulevé des questions quant à la justesse ou la véracité de ce qui est produit. En effet, l'évaluation est d'abord un exercice froid, presque mécanique. Elle repose sur une succession d'indicateurs qui doivent être mesurés pour apporter une réponse : l'objectif a-t-il été atteint ou non ? Bien que dans l'idée les politiques publiques doivent être appliquées uniformément, dans les faits elles dépendent de beaucoup de facteurs externes. Elles ne sont pas toujours rationnelles avec des objectifs fixes et rigides. Appliquer un système d'évaluation plutôt mécanique tend à effacer la complexité qui se cache derrière l'action voulue par une politique publique (Garcia, 2011). Par ailleurs, une autre critique de l'évaluation peut être formulée à l'encontre des indicateurs qui sont souvent des indicateurs pour quantifier (Brunetière, 2010), gommant ainsi tout l'aspect plus « humain ».

L'évaluation est pourtant un exercice nécessaire. Depuis les années 1990 et les vagues de plus en plus fortes de décentralisation du système français, les procédures d'évaluation des politiques publiques sont un enjeu majeur identifié comme levier pour révéler ce qui va ou ne va pas. L'idée est de rendre les procédures et les actions publiques les plus transparentes possibles au regard des acteurs d'un territoire (Berriet-Sollicet et al., 2014). Il convient alors aux évaluateurs de faire comprendre la complexité de l'action des politiques publiques sur un territoire donné tout en restant objectifs dans la présentation des résultats et ce dans le but de favoriser les discussions dans un « processus dynamique vertueux » (Fouquier, 2013). Un résultat donné brut n'aurait alors aucune réelle valeur sans le contexte dans lequel il a été obtenu. L'évaluation n'a pas pour rôle de sanctionner mais bien d'amener à comprendre comment améliorer par la suite le dispositif pour mieux atteindre les objectifs voulus. Il est toutefois à noter que le principe d'évaluation des politiques publiques est une obligation dans le cadre des dispositifs de l'Union Européenne puisque ce même dispositif permet d'obtenir des fonds européens (Berriet-Sollicet et al., 2014). S'il existe un cadre réglementaire au niveau européen et qu'une évaluation est demandée *in fine*, la Région dans le cas d'une évaluation LEADER n'impose pas de cadre réglementaire fixe.

Pour rappel de son importance, l'évaluation des politiques publiques a pour but de « refonder les politiques publiques en partant des attentes des usagers et en tenant compte des ressources » selon le SGMAP (Fouquier, 2013). C'est-à-dire : se réappropriier et réadapter les objectifs des politiques afin qu'elles s'accordent aux besoins prioritaires émis par la population. C'est aussi évaluer pour optimiser les dispositifs existants afin de garantir une meilleure atteinte des objectifs visés. Dans le cas présent, il est primordial d'évaluer des dispositifs du développement rural, territorial et agricole pour voir s'ils répondent aux attendus et s'ils comblent les besoins émis : en d'autres termes, évaluer pour améliorer les dispositifs mis au service d'un territoire.

2.2 Le modèle d'analyse : construction de la méthode d'évaluation

2.2.1 La méthode retenue : anticiper 6 mois d'évaluation

2.2.1.1 *Vue globale : construction de l'évaluation*

Le processus d'évaluation se pense en plusieurs étapes :

- **Etape 0 : l'étape dite de « prise de connaissance » du sujet.**

Qu'est-ce que l'évaluation ? Pourquoi évalue-t-on ? Et enfin qu'évalue-t-on ?

Un travail bibliographique est fait pour comprendre le processus d'évaluation et ce qui est évalué, mais aussi anticiper l'évaluation et ses différentes étapes.

- Produire une solide base de ressources
- Déterminer le référentiel d'actions et le champ de l'évaluation

- **Etape 1 : Exploration et structuration.**

Cette étape est en fait la continuité de l'étape 0 bien que la méthodologie de l'évaluation soit déjà connue. Elle permet d'approfondir les connaissances des programmes et de produire les outils de l'évaluation.

- Réaliser des entretiens exploratoires pour finaliser le cadrage de la méthode
- Construire des questions évaluatives
- Finaliser la mise en place de la méthodologie pour y répondre

- **Etape 2 : Réalisation.**

C'est l'étape de la pratique. Les outils produits lors de l'étape 1 sont utilisés pour récolter toutes les données nécessaires à l'évaluation.

- Collecter des informations

- **Etape 3 : Analyse**

Cette étape, primordiale, vise à analyser toutes les données récoltées pour répondre aux questions formulées lors de l'étape 1.

- Sortir des conclusions générales et pour chaque question évaluative

- **Etape 4 : Synthèse et Communication**

Cette étape est transversale, servant à la fois à restituer et émettre des recommandations, ainsi qu'à communiquer autour des résultats.

- Formuler des recommandations pour préparer la prochaine programmation
- Valoriser les résultats de l'évaluation et les programmes

2.2.1.2 Etape 0 : prise de connaissance et lancement de l'évaluation

Cette première étape est importante puisqu'elle va servir de point de départ mais aussi d'ancrage au reste de l'évaluation. Elle repose sur deux documents cadres : la candidature LEADER 2014-2020 du GAL Pilat et la candidature du PAEC Pilat 2015-2020. Ces documents ont servi de porte d'entrée afin de fournir une première production permettant d'y voir plus clair : un sociogramme des différents acteurs impliqués (Figure 5). Après lecture et étude d'un ensemble documentaire lié à la réalisation d'une évaluation d'une politique publique et notamment d'une évaluation finale d'un programme LEADER (Cap Rural),

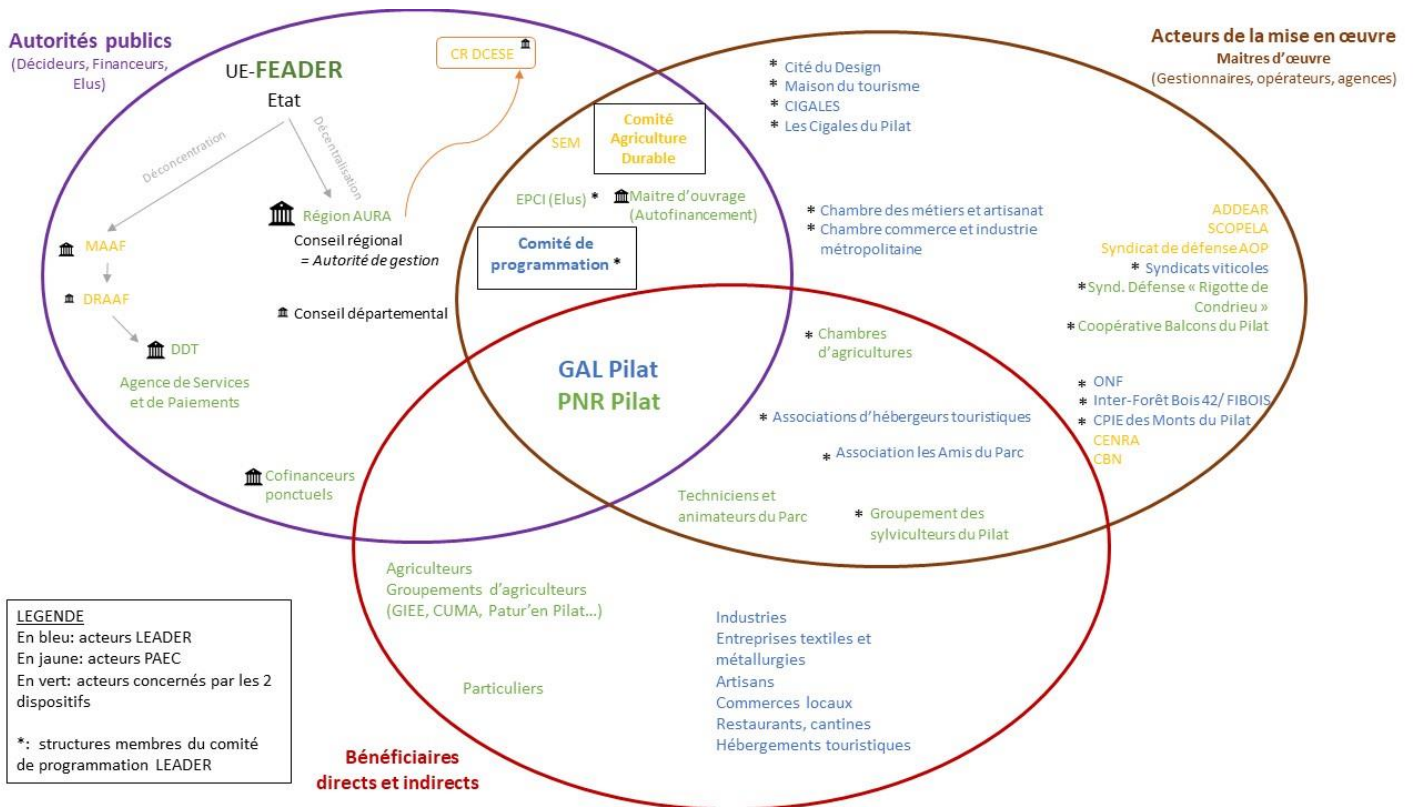


figure 5: Sociogram of the program LEADER and the AECS

Figure 5 : Sociogramme du programme LEADER et du PAEC

un calendrier a été produit. Ce calendrier de Grantt (Annexe III) permet de visualiser l'évaluation sur 6 mois avec les diverses étapes identifiées plus haut. Le champ de l'évaluation concerne à la fois les projets menés, l'animation du GAL et l'animation auprès des agriculteurs mais aussi la gouvernance des dispositifs.

2.2.2 Monter le raisonnement d'évaluation : la Design Table détermine la collecte de données

2.2.2.1 Déterminer les questions évaluatives

Une fois le cadre de l'évaluation posé, des **questions évaluatives** sont construites à partir des critères d'évaluation identifiés comme prioritaires. Ces questions générales sont les guides et les lignes directrices de l'évaluation. Elles ont été discutées et validées par le groupe d'évaluation lors du premier focus group mis en place. *In fine*, 8 questions évaluatives ont été retenues pour l'évaluation finale du programme LEADER et du PAEC (Tableau 2) A partir de ces questions évaluatives, pour chacune d'entre elles entre 3 et 5 **critères de jugement** ont été utilisés. Sous forme d'affirmations simples, les critères de jugement apportent le plus d'objectivité possible à l'évaluation. Ils permettent de structurer la réponse aux questions évaluatives de la manière la plus explicite et transparente possible. Chaque critère étant illustré par un ou plusieurs **indicateurs**, associés à un seuil de réussite, cela assure une méthodologie de réponse aux questions évaluatives claire et précise. L'utilisation des critères de jugement déterminent plus largement la nature des données collectées et le type d'analyse.

2.2.2.2 Les indicateurs pour répondre aux questions évaluatives

Trois catégories d'indicateurs ont été répertoriées et ont nécessité des outils de collecte appropriés :

- Les **indicateurs quantitatifs** dont les données existent et sont traitées à travers l'étude des tableaux financiers des dispositifs et des projets.
- Les **indicateurs quantitatifs** dont les données sont à produire à travers des **questionnaires**. Au total quatre questionnaires ont été réalisés via la plateforme Google pour viser quatre types d'acteurs (Tableau 3). Les questionnaires ont été envoyés à tous les acteurs concernés par au moins un des dispositifs.

Tableau 2: Questions évaluatives retenues pour l'évaluation finale du programme LEADER et du PAEC Pilat

Table 2: Evaluation questions of the final evaluation of the LEADER program and the AECS of Pilat

QUESTIONS EVALUATIVES
1- Dans quelle mesure la mise en place du programme LEADER et du PAEC a-t-elle contribué au maintien d'une agriculture active et durable sur le territoire du Pilat ?
2- En quoi le programme LEADER a-t-il contribué à développer un territoire vivant ?
3- Dans quelle mesure le programme LEADER et le PAEC ont-ils contribué à l'engagement d'une transition agroécologique du territoire ?
4- En quoi les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les moyens envisagés ?
5- Quelle est la plus-value apportée par de tels outils sur le territoire du Pilat en adéquation avec la stratégie globale guidée par la Charte ?
6- En quoi LEADER a-t-il contribué à l'émergence d'activités économiques innovantes dans le Pilat ?
7- Dans quelle mesure la communication autour de ces programmes est-elle adaptée et efficace ?
8- Y a-t-il une vraie sélection ?

La trame des questionnaires est relativement identique et se découpe en cinq étapes. La première section concerne la présentation des enjeux du questionnaire, avec récolte des données sur l'acteur questionné. Une deuxième section concerne le ressenti avant la période de mise en place du dispositif. La troisième section pose des questions sur comment s'est déroulée la période de programmation et de contractualisation. Une quatrième section se préoccupe du ressenti final, une fois que le processus est terminé. Une dernière section porte sur les projections de l'individu questionné. Des extraits illustrant chaque questionnaire sont présentés en annexe V.

- Les **indicateurs qualitatifs** dont les données sont à produire à travers des **entretiens**. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés, suivant des guides d'entretien adaptables présentés en annexe VI. Quatre catégories d'acteurs ont été interrogées (Tableau 3). Faute de temps, il a été retenu que seuls quelques acteurs, volontaires et pertinents, seraient sélectionnés pour approfondir les questions en entretien. Ainsi, il y a un nombre limité d'entretiens réalisés mais suffisant pour produire une analyse thématique correcte. Ces entretiens ont pour principal but d'apporter de la matière aux données quantitatives. Ils sont là pour justement répondre au souci d'une évaluation froide et correctionnelle. Ce sont les entretiens qui vont ainsi mettre en lumière la complexité d'application d'une politique publique.

L'ensemble de ces éléments forme la **Design Table** (Annexe IV) qui sert de fil rouge à l'évaluation. Elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'évaluation et son état d'avancement.

2.2.2.3 Les Focus Groups : hiérarchiser et discuter collectivement

Le focus group est un « outil » collaboratif qui a été réuni trois fois durant la période de stage. Les membres de ce groupe d'évaluation étaient liés à au moins un des deux dispositifs évalués : équipe technique du Parc, membre du Bureau, membre du GAL, acteurs agricoles, etc. Le but était à la fois de valider de manière concertée les décisions prises pour réaliser l'évaluation et d'objectiver le plus possible l'exercice en confrontant les avis de différents acteurs.

Tableau 3 : Récapitulatif des acteurs sollicités pour l'évaluation des dispositifs

Table3: Summary of the actors solicited for the evaluation of LEADER and AECS

	QUESTIONNAIRES	ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS
Porteurs de projets	15 répondants sur 26	4
Bénéficiaires MAEC	40 répondants sur 73	10
Acteurs et partenaires de la mise en œuvre LEADER (dont membres du Comité de programmation LEADER)	27 répondants sur 47	9
Partenaires de la mise en œuvre du PAEC Pilat	8 répondants sur 10	3
TOTAL	90 répondants sur 156 questionnaires envoyés	26 entretiens

2.3 Traitement des données

2.3.1 Statistiques et cartographie

Parce que l'évaluation est un exercice transversal, prenant en compte l'utilisation de plusieurs outils d'analyse quantitative, un travail statistique doit être mené. Ce sont des statistiques descriptives qui sont faites à l'aide notamment du tableur Excel.

2.3.2 Analyse thématique de traitement de données

L'analyse d'entretiens semi-directifs étant un exercice de sociologie particulier, le choix de l'analyse par thématiques a été fait. Cette analyse thématique permet notamment de dégager les grandes visions partagées par un échantillon d'acteurs sollicités.

2.4 Une étape non négligeable : valorisation des projets, des acteurs et des résultats

Dans le cadre de l'évaluation, un travail de valorisation était demandé par le Parc. Ainsi le choix a été fait de varier les supports de communication : création et montage de vidéos s'adressant à tous et rédaction de fiches thématiques pour un public plus ciblé. Ce sujet ne sera pas plus développé mais rapidement présenté en fin de ce mémoire (Annexes X à XII).

3. Résultats et discussion

3.1 Bilans succins et cadre général des politiques publiques portées par le Parc du Pilat

3.1.1 LEADER : un bilan mitigé

Sur la période de programmation LEADER 2014-2020, au total 339 GAL, dont 43 en AURA (ce qui en fait la 2^{ème} région de France) ont été sélectionnés, générant une enveloppe totale de 704 000 000 €. En figure 6, l'enveloppe du GAL Pilat est située par rapport à des chiffres nationaux. Les PNR représentent 7% des GAL sélectionnés (Réseau-rural). Le LEADER Pilat, dont la stratégie de développement est « faire de l'interaction urbain-rural un atout pour le territoire », s'est défini par 9 fiches actions pour une maquette prévisionnelle (convention n°1) de 2 116 500 € et une maquette actuelle de 2 455 140 € sans compter les 571 455 € de dotation transitoire octroyée par la Région AURA le 11 juin 2021. Le résumé des fiches actions de la SLD et des montants associés est présenté dans le tableau 4. Le LEADER Pilat est constitué d'une équipe technique d'animation et du comité de programmation présidé par le Président du Parc du Pilat.

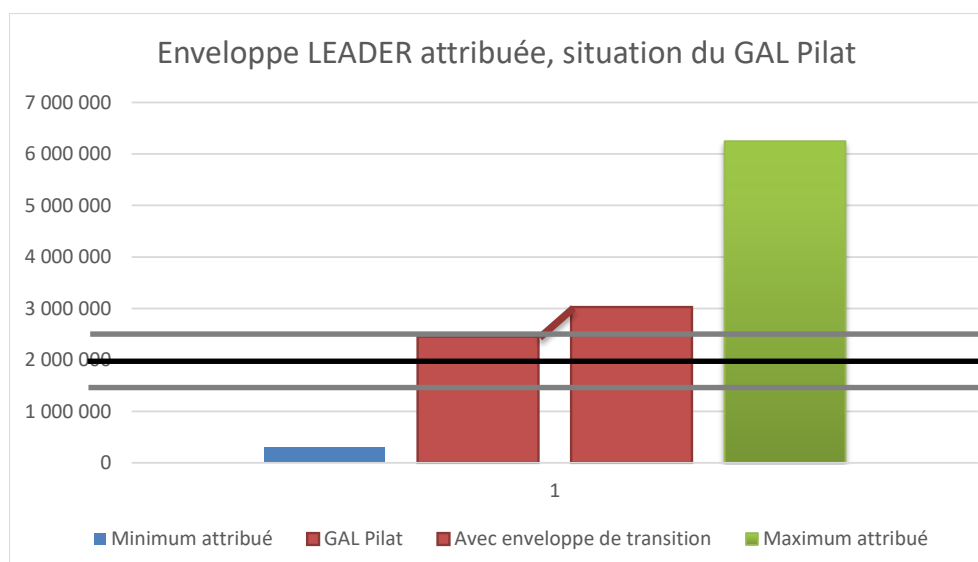


figure 6: Positioning of the LAG Pilat envelope. In black: the variation of average envelopes allocated by LAG between 1.4 million and 2.6 million euros (Réseau-Rural and Pilat RNP).

Figure 6 : Positionnement de l'enveloppe du GAL Pilat. En noir : la variation de moyenne des enveloppes attribuées par GAL d'euros selon les PDR (Réseau-Rural and Parc du Pilat).

Table 4: Provisional and dated models for April 2021 and presentation of the action sheets

Tableau 4: Maquettes prévisionnelle et datée d'avril 2021 et présentation des fiches actions

			Maquette prévisionnelle	Maquette globale actuelle
AXE I : Maintenir et diversifier le secteur productif local	1A	Maintenir une agriculture active dans le Pilat	289 000	289 000
	1B	Renforcer la vocation économique de la forêt du Pilat	158 950	158 950
	1C	Soutenir les autres secteurs productifs spécifiques ou émergents	170 000	100 000
AXE II : Intégrer l'évolution des attentes/ comportements des habitants et visiteurs	2A	Comprendre les évolutions sociales et adapter l'offre locale de services et produits	246 500	150 000
	2B	Renforcer l'impact économique des activités de loisirs et de tourisme	255 000	455 000
AXE III : Favoriser l'entrepreneuriat local dans le respect du développement durable	3A	Faciliter une action collective favorable à l'entrepreneuriat local	252 450	280 662
	3B	Structurer et animer un réseau agrosylvicole engagé	255 000	455 000
	<i>Sous-total mesure 19,2</i>		<i>1 626 900</i>	<i>1 888 612</i>
	3C	Coopération	110 500	75 500
	3D	Animation du programme LEADER	379 100	491 028
TOTAL			2 116 500,00	2 455 140,00

Le changement de l'autorité de gestion a eu un impact sur la mise en œuvre du programme LEADER Pilat, notamment parce qu'il a fallu redéfinir les compétences territoriales de la région et des collectivités. La vie du dispositif en a été fortement ralentie et impactée, limitant le nombre de porteurs de projets à 26 dont 32% du secteur privé. Succédant à cela, la crise sanitaire a de nouveau impacté la programmation LEADER Pilat et donc son fonctionnement. Finalement le programme LEADER Pilat a soutenu 76 actions, dont 14 actions liées à la mesure 19.4, fiche action 3D.

3.1.2 PAEC : des effets obtenus supportés par le programme LEADER

En région AURA ce sont 83 PAEC qui ont été sélectionnés entre 2015 et 2020. Un cadre d'évaluation régionale a été soumis par la DDT et la DRAAF AURA. Une auto-évaluation par les opérateurs permet un approfondissement de l'évaluation des actions complémentaires. Le PAEC porté par le Parc du Pilat a visé un ensemble de MAEC linéaires et à enjeux systémiques avec un fort accent mis sur la gestion pastorale et la mesure SHP. La mesure SHP n'a d'ailleurs pu être effective qu'à partir de 2015 après pression des opérateurs auprès de l'autorité de gestion qui ne souhaitait pas ouvrir des fonds pour cette mesure. Les différentes mesures peuvent être regroupées dans quatre grandes thématiques dans le Parc du Pilat : les mesures liées au pastoralisme et à la gestion pastorale, les mesures surfaciques des prairies, les mesures SHP et les mesures liées aux infrastructures agroécologiques. L'animatrice spécialisée en agroécologie du Parc a cherché à développer ces dernières, bien qu'elles ne représentent pas la part des aides la plus importante (Figure 7). Dans le Parc du Pilat, 76 agriculteurs ont contractualisé des MAEC dont 63% étaient des nouveaux contractualisants. Au total, cela concerne un budget de 1 570 987 € alloué sur 5 ans, dont 1 332 778.6 € ont été engagés sur l'ensemble du territoire du Pilat, soit 85% du budget consommé. Les démarches administratives ont été perçues comme longues et compliquées, bien que prises en main par l'équipe technique du Parc. En moyenne, le travail d'animation pour réaliser les diagnostics et les contrats a été de 6 jours par exploitation touchée, pour une subvention moyenne sur 5 ans de 17 537 € (avec un écart-type standard de $\pm 13\,715$ €) reçus par les exploitants agricoles dans un délai 2 ans seulement. L'effet initial escompté des MAEC, comme moyens de récompenser les bonnes pratiques des agriculteurs en a été finalement réduit et a eu un faible effet sur le territoire.

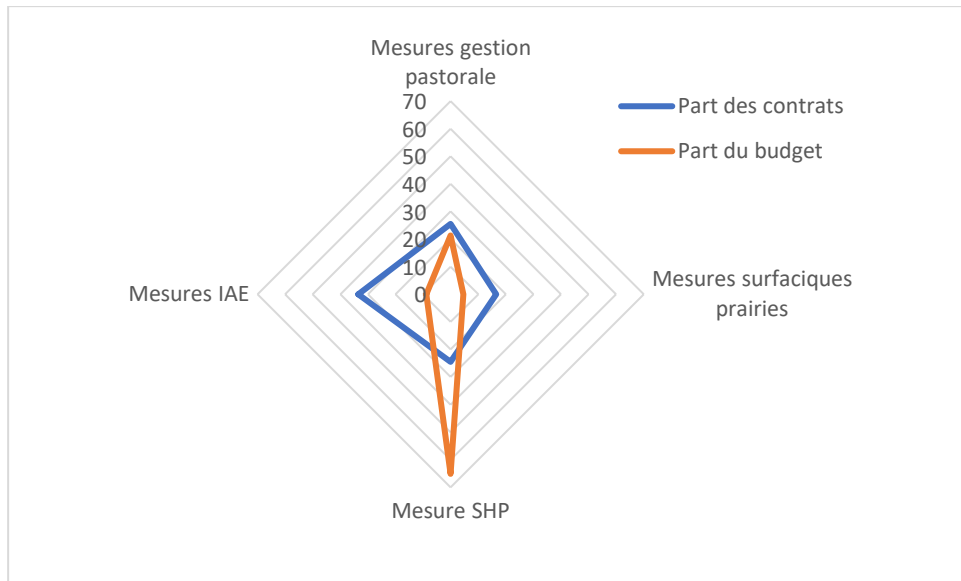


figure 7 :Relative weight of the 4 categories of agri-environmental and climate measures

Figure 7 : Poids relatifs des 4 catégories de mesures MAEC.

3.2 Résultats de l'évaluation finale du programme LEADER et du PAEC Pilat

3.2.1 Réponses aux 8 questions évaluatives

Pour chaque question, des résultats viendront illustrer les conclusions auxquelles le travail d'évaluation a abouti. L'ensemble des résultats pour chaque indicateur est précisé dans l'annexe VII. Une attention particulière est portée sur les questions agricoles et agroécologiques.

- **1. Dans quelle mesure la mise en place du programme LEADER et du PAEC a-t-elle contribué au maintien d'une agriculture active et durable sur le territoire du Pilat ?**

Tout d'abord les actions liées au secteur agricole, représentées par les fiches actions 1A « Maintenir une agriculture active » et 3B « Favoriser les actions agrosylvoécologiques » ont représenté la part la plus importante du budget LEADER attribué pendant la programmation ainsi que le plus grand nombre de dossiers déposés. Les actions de la fiche 1A du programme LEADER constituent une maquette globale de 289 000 € consommés à hauteur de 22.4%. Les actions liées strictement à l'agroécologie de la fiche 3B représentent un budget consommé de 498 624 €, soit 195% du montant prévu lors de la convention. Les dossiers liés à l'agroécologie représentent au total un quart des montants totaux engagés (Figure 8). Cette évolution de crédits visant la priorité environnementale est une tendance qualifiée de « tournant vert » qui se retrouve à l'échelle de la région AURA mais aussi de la France (Berriet-Sollicie and Pham, 2018). Les actions financées ont notamment concerné l'amélioration des revenus agricoles avec 7 actions de valorisation et de commercialisation en circuits courts des produits à travers le soutien de points de vente locaux et de 5 actions pour réduire les charges agricoles.

Ainsi, cette question reçoit une évaluation majoritairement positive. Les moyens mis en œuvre pour le secteur agricole ont permis de toucher l'ensemble du territoire du Pilat avec près de 30% des agriculteurs qui ont participé à au moins une action financée. Cependant, si LEADER n'a pas traité certaines thématiques prioritaires tels que le foncier agricole, la transmission et la reprise de terres agricoles, elles ont pu être traitées par le Parc ou d'autres instances. Par ailleurs cette question n'a pu être qu'en partie traitée faute de données disponibles en 2021.

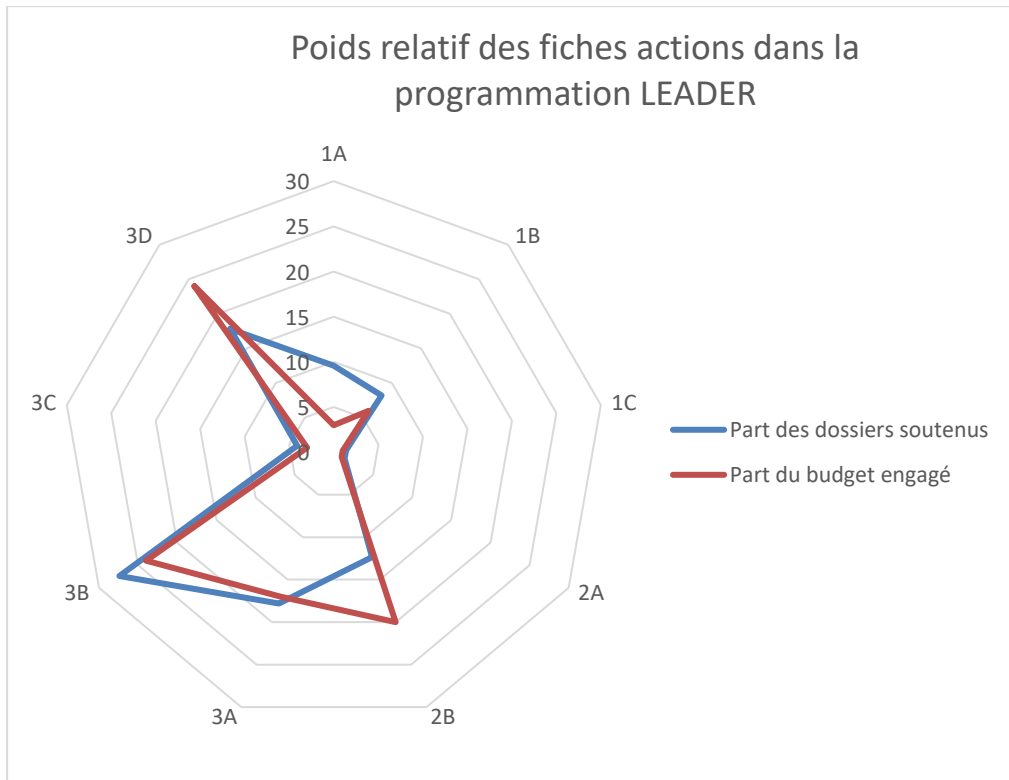


figure 8 : Percentage of files and grants committed by action sheet (significance of numbering in Table 4)

Figure 8 : Parts des dossiers et des subventions engagées (ramenées en %) selon les fiches actions (signification de la numérotation présentée en tableau 4)

- **2. En quoi le programme LEADER a-t-il contribué à développer un territoire vivant ?**

L'évaluation de cette question est contrastée. En effet, les actions ont touché l'ensemble des secteurs géographiques du territoire (Figure 9). De plus, les acteurs associés aux programmes se sont mobilisés autour du programme LEADER et l'animation a été jugée positive par l'ensemble des acteurs ayant répondu aux deux questionnaires LEADER. Notamment, pour 57% des porteurs de projets, la mise en réseau est un point fort du programme. Cependant, si l'accompagnement est jugé positif par les porteurs de projet, le programme LEADER reste peu accessible. Seuls 26 porteurs de projets différents ont été identifiés avec une initiative privée sous-représentée (Figure 10).

- **3. Dans quelle mesure le programme LEADER et le PAEC ont-ils contribué à l'engagement d'une transition agroécologique du territoire ?**

L'animation est un facteur essentiel au déroulement des actions agroécologiques menées par le Parc naturel régional du Pilat. La présence d'une animatrice dédiée à cette thématique dans l'équipe technique du GAL Pilat a permis le dépôt de nombreux projets d'expérimentations agricoles sur l'ensemble du territoire (Figure 11). Le dispositif LEADER Pilat a également permis de soutenir la création de 5 collectifs agricoles autour de différents enjeux du territoire du Pilat : le pastoralisme, la valorisation et gestion des haies, ou encore le travail du sol. Ces collectifs ont été considérés, à travers les retours des questionnaires, comme satisfaisants pour 96 % des agriculteurs ayant participé à au moins une journée collective organisée par les collectifs.

Lors de cette programmation LEADER, les actions collectives d'agriculteurs ont particulièrement été recherchées et favorisées. L'apparition de collectifs d'agriculteurs est une avancée majeure dans la transition agroécologique du Pilat. Elle favorise les expérimentations, les rapports sociaux, et assure des revenus tout en cherchant à être les plus respectueux de l'environnement. Le but de ces collectifs est d'assurer des systèmes d'exploitation, de production et d'alimentation durables et viables. Un GIEE a en particulier été créé autour de la thématique du travail du sol. Les objectifs initiaux de ce collectif sont d'améliorer la qualité des sols, réduire le risque d'érosion et diminuer les charges. Des expérimentations financées par LEADER ont ainsi été réalisées afin d'évaluer les propriétés physico-chimiques du sol et ses qualités physiques, chimiques et biologiques. L'avantage de ce collectif, accompagné dans le cadre d'un dispositif européen, est qu'il bénéficie d'un suivi scientifique et technique pour mesurer les impacts des changements de pratique.

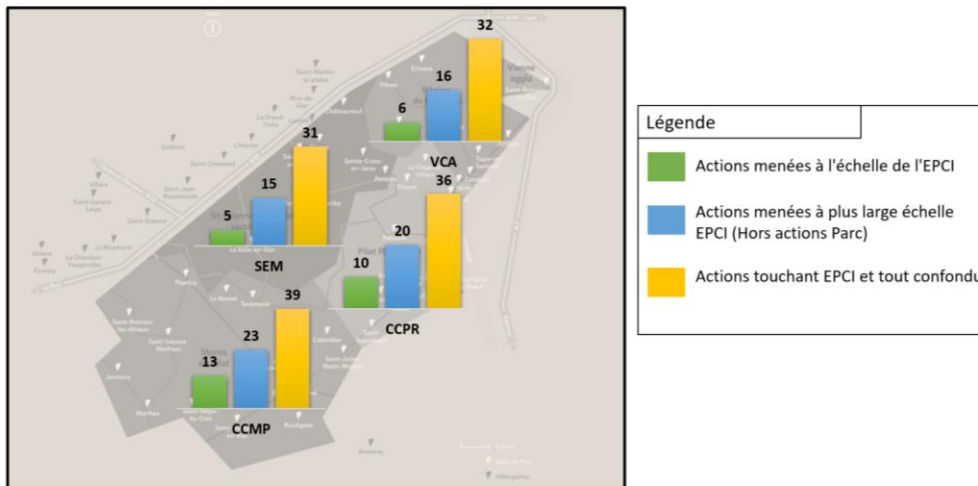


figure 9: Distribution of LEADER actions according to different parts of the territory
 Figure 9 : Répartition des actions soutenues par le programme LEADER selon l'EPCI

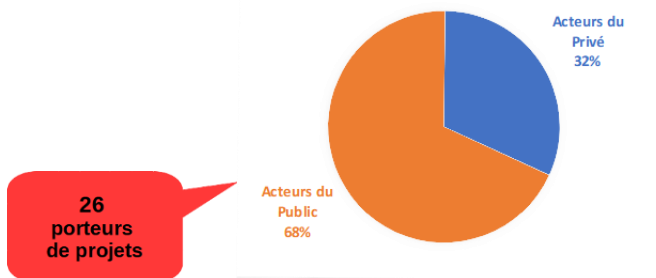


figure 10: Percentages of the projects supported by actors from public or private sector
 Figure 10 : Poids des acteurs du privé et du public dans la mise en œuvre de projets LEADER

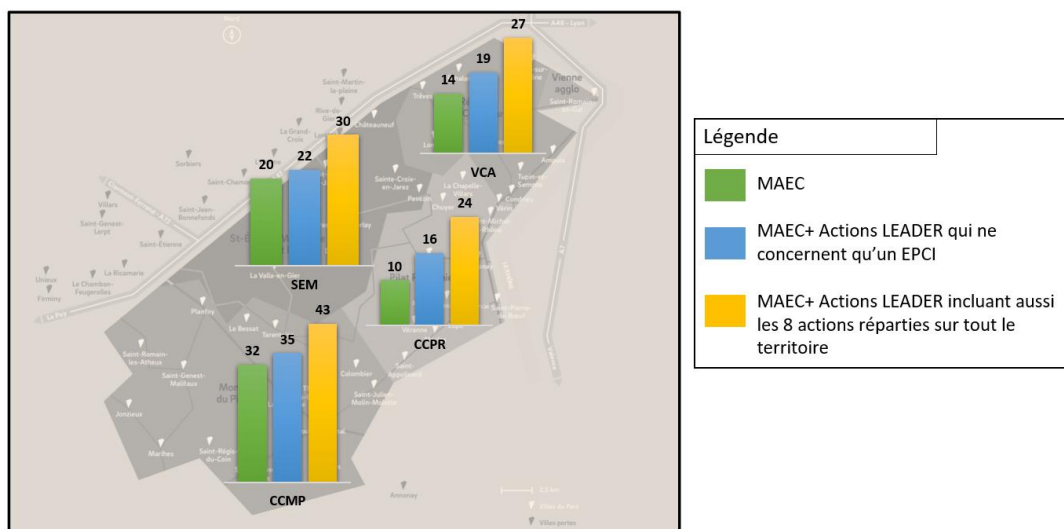


Figure 11: Distribution of agriculture actions according to different parts of the territory
 Figure 11 : Répartition des actions « agriculture » LEADER/ PAEC selon l'EPCI

Le fait d'être labélisé GIEE a permis aux agriculteurs d'acquérir du matériel spécifique et performant, tels qu'un semoir semi-direct sans labour et un déchaumeur à disques indépendants, afin d'atteindre leurs objectifs. Des essais ont été faits autour des pratiques de conservation du sol, de semis direct, de réduction du labour ou de rotations de cultures. Le GIEE permet de labelliser ainsi les démarches de terrain et donc d'entamer un processus de transition agroécologique à plusieurs échelles (Lion, 2014).

Par ailleurs, les formations organisées par le Parc autour de thématiques techniques agroécologiques permettent aux agriculteurs de se questionner. Ces formations sont à leur initiative et incitées par la chargée de mission agroécologie dont le travail d'animation est financé par LEADER. Cela leur offre un soutien considérable ainsi qu'un lieu d'échange autour de ce qui a été expérimenté par les agriculteurs eux-mêmes. C'est notamment le cas pour l'enjeu du pastoralisme autour duquel un collectif s'est formé : Patur'en Pilat, ainsi qu'un projet territorial régional : le Plan Pastoral Territorial. Ces créations et soutiens de réseaux mettent en lien différents acteurs et contribuent à la diffusion de nouvelles valeurs, connaissances et pratiques (Girard and Landel, 2020). Un travail a été fait sur la valorisation des ressources fourragères naturelles, notamment des landes composées de broussailles, ronces, aubépines ou genets. Les agriculteurs ont donc expérimenté de nouvelles pratiques de conduite pour faire évoluer le comportement au pâturage. On peut citer : report sur pied, travail au fil, travail sur un chargement instantané plus important, adapter les bêtes aux terrains ou encore faire progresser les laitières par mimétisme des génisses. Ainsi, les ressources naturelles autrefois ignorées sont aujourd'hui mangées par les animaux. Les prairies naturelles et les parcours embroussaillés des landes sont donc mieux valorisés. Ce changement de mentalité se fait progressivement avec le travail des collectifs d'agriculteurs dont le but est d'atteindre une certaine autonomie, au moins fourragère, dans un contexte de changement climatique où les ressources diminuent peu à peu. Ainsi, les diverses actions menées dans le cadre du dispositif LEADER ont permis de maintenir des espaces naturels mis à mal par l'industrialisation et le productivisme, telles que les landes, les prairies fleuries, et les prairies naturelles. De plus, ces actions ont favorisé le contact et les échanges ouverts entre les agriculteurs qui s'impliquent de plus en plus.

Les collectifs agricoles sont ainsi moteurs de la transition agroécologique, puisqu'ils offrent non plus des solutions « prêt à porter » mais des solutions « sur mesure », qui s'adaptent à l'échelle individuelle et territoriale (Reboud and Hainzelin, 2016).

L'appui financier des politiques publiques, tel que LEADER, à la création et l'expérimentation des collectifs, va donc dans le sens d'une transition agroécologique d'un territoire. Sans soutien financier, des expérimentations n'auraient pu aussi facilement voir le jour. Il est toutefois dommage que cela soit un dispositif de développement territorial et rural qui fasse émerger autant d'actions agroécologiques et non pas un dispositif directement conçu pour la transition agroécologique.

Si l'évaluation de cette question est nettement positive, des nuances peuvent être apportées. En moyenne, le temps passé par exploitation agricole est de 2 jours, pour des actions ayant touché près de 200 agriculteurs différents dans le Pilat. De plus, seuls deux labels ont été développés pour valoriser les pratiques agricoles : un GIEE et le label Haie. Toutefois ce point est à mettre en perspective puisque si les attentes LEADER n'ont pas été atteintes, les labels ne sont pas forcément la réponse aux problèmes agricoles.

- **4. En quoi les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les moyens envisagés ?**

Après évaluation, les résultats obtenus ne semblent pas réellement être en adéquation avec les moyens envisagés. Les délais administratifs ont été évalués comme trop longs et ont donc impacté la mise en œuvre du programme et les porteurs de projets. En effet, la mise en place tardive d'*Osiris*, outil d'instruction des dossiers, fin 2018 a considérablement ralenti les délais entre le dépôt de dossier et l'obtention de la convention. Bien que pour pallier ce manque d'outil, la région AURA ait mis en place son propre système d'instruction : *Sharepoint*, pour la période de 2015 à 2019, le délai moyen pour obtenir la convention est de 33,6 mois. Une fois *Osiris* mis en place, le délai est divisé par 6 (Tableau 5). Les retards de paiement induits ont mené le comité de programmation et le GAL Pilat à arrêter toute programmation pendant 3 ans. Finalement pour limiter les risques encourus par les porteurs de projets, le GAL a décidé d'arrêter pendant un moment d'apporter un soutien aux entreprises du secteur privé qui, avec les délais de paiement de plus de 3 ans, n'auraient pas résisté. La vie du dispositif en a été fortement ralentie et impactée, limitant le nombre de porteurs de projets à 26 dont 32% du secteur privé. Succédant à cela, la crise sanitaire a de nouveau impacté la programmation LEADER Pilat et donc son fonctionnement. De plus, l'effet multiplicateur LEADER sur le territoire est en moyenne de 1.9. C'est-à-dire que à un 1 € de fonds communautaires correspondent 0.9 € en plus de fonds nationaux. Cependant, 51% des projets ont su activer le ratio 1/4, c'est-à-dire qu'il y a seulement un peu plus de la moitié des projets où il y a eu un financement à 80% de LEADER.

Tableau 5 : Délais moyens établis avant et après la mise en place de l'outil national d'instruction des dossiers Osiris (Encadré rouge: ce qui a été évalué)

Table 5 : Average time established before and after the implementation of the Osiris national processing tool (Red box: what has been evaluated)

Moyenne délais AR-Audition	Moyenne délais AR-CP (mois)	Moyenne délais AR-publipostage (mois)	Moyenne délais AR-convention signée (mois)	Moyenne délais demande formulaire de paiement-virement(mois)	Moyenne délais envoi à AG demande de paiement- virement(mois)
Avant 2019 (Lorsque la date de l'AR est avant 01/01/2019)				Avant 2019 (Lorsque la demande de paiement avant 01/01/19)	
10	22,3	33.7	33.3	8	7.7
Après 2019 (Lorsque la date de l'AR est après 31/12/2018)				Après 2019 (Lorsque la demande de paiement après 31/12/18)	
1.6	8.9	12.3	6	10.4	5.5
MOYENNE GENERALE SUR TOUTE LA PERIODE					
7.7	19	26.3	30.6	9.7	6

Malgré les évènements extérieurs, les projets sont restés conformes à la SLD du Pilat et les dynamiques des dispositifs ont été sauvegardées.

- **5. Quelle est la plus-value apportée par de tels outils sur le territoire du Pilat en adéquation avec la stratégie globale guidée par la Charte ?**

In fine, cette évaluation est positive puisque les dispositifs territoriaux évalués apportent une plus-value à un territoire tel que le PNR du Pilat guidé par une stratégie globale définie dans la Charte d'un Parc. Ils stimulent ainsi une meilleure connaissance de la Charte et du territoire du Pilat à travers la réalisation de différentes actions. Par ailleurs, le développement durable est un enjeu fort identifié dans la sélection et par les bénéficiaires (Figure 12). De plus, conformément à la stratégie du Parc, les dispositifs ont permis de soutenir des actions d'innovation et d'expérimentation (Figure 13). Cependant certains objectifs de la Charte couverts par le programme LEADER n'ont pas été complètement atteints.

- **6. En quoi LEADER a-t-il contribué à l'émergence d'activités économiques innovantes dans le Pilat ?**

L'évaluation de cette question est négative. Le programme LEADER porté par le PNR Pilat n'a pas favorisé les activités économiques innovantes locales. Les actions LEADER ont permis la création de 3.6 emplois/ an et de 7 entreprises en 6 ans. Très peu d'innovations ont ainsi été soutenues par rapport aux moyens mobilisés et notamment au regard de résultats d'autres dispositifs tels que les plateformes « Initiatives Loire » et « Initiatives Rhône ». Après analyse des questionnaires et des entretiens de porteurs de projets de création d'entreprises, il s'avère que leur mobilisation et implication est forte et que ce qui a été fait par le GAL Pilat a été apprécié.

- **7. Dans quelle mesure la communication autour de ces programmes est-elle adaptée et efficace ?**

Si un travail de communication a été réalisé autour des projets et des programmes à travers cinq médias différents (Annexe XIII), cette communication s'est centrée sur des personnes déjà initiées. Cela se retrouve notamment dans la faible audience et diffusion. Malgré cette évaluation générale moyenne, la communication et la valorisation ont été mieux perçues dans le secteur agricole avec 87% des acteurs agricoles qui considèrent les actions de communication comme un point positif. Notamment, des actions autour des collectifs créés ont été réalisées.

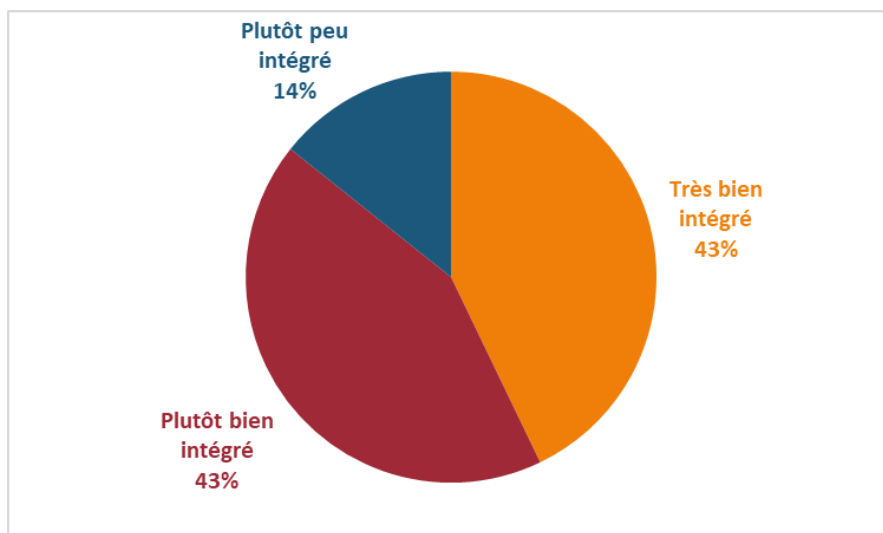


figure 12: Sustainable development is an issue well identified by actors of LEADER Program

Figure 12 : Le développement durable est un enjeu identifié et intégré par les acteurs LEADER (retour questionnaire)

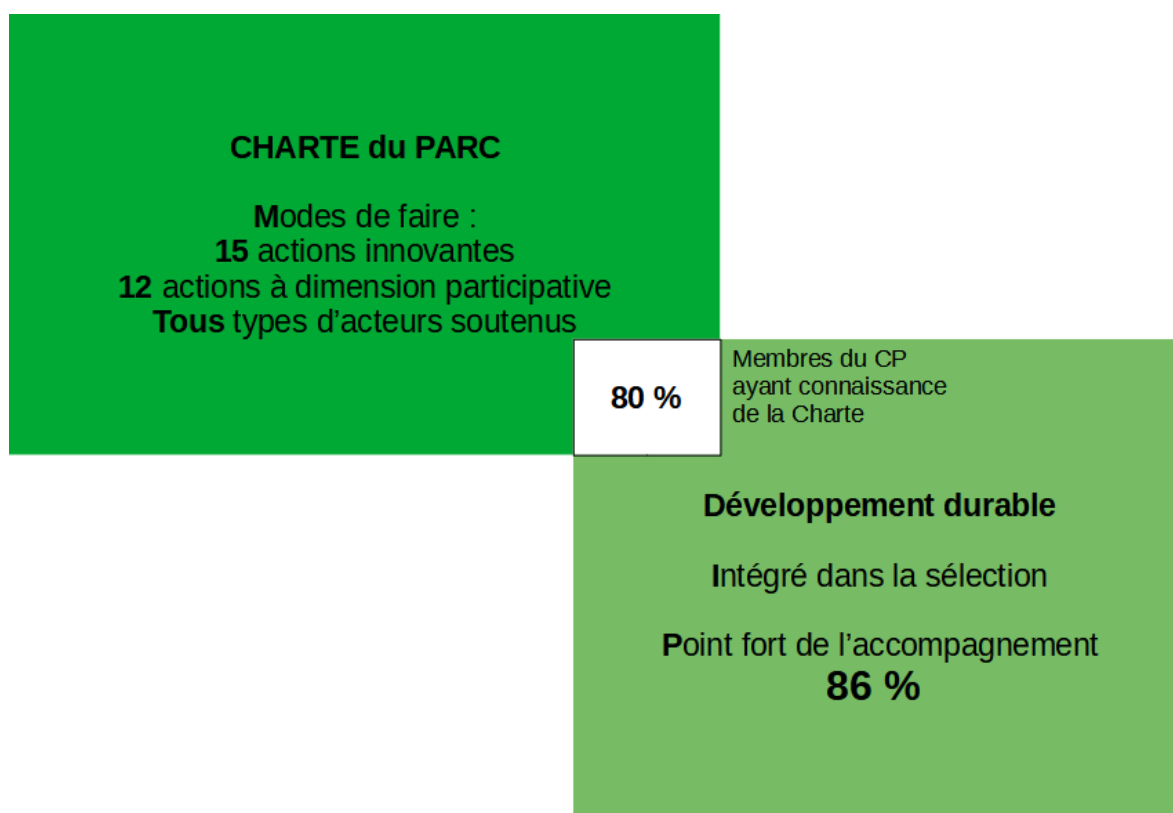


figure 13: Global assessment of the 5th evaluation question

Figure 13 : Vue d'ensemble de la question évaluative n° 5

- **8. Y a-t-il une vraie sélection ?**

La question autour de la sélection a amené une évaluation positive. Ainsi, la sélection a été effective et efficace. En effet, une première sélection a lieu par l'équipe technique du GAL qui s'appuie sur les critères d'éligibilité des fiches actions. Cette étape du processus de sélection est primordiale et le travail d'accompagnement réalisé est considéré comme un apport indispensable. Cependant ce processus de sélection n'est pas assez visible pour les membres du comité de programmation. Un deuxième filtre s'opère lors des comités de programmation à l'aide d'une grille de sélection élaborée par le GAL Pilat lors de la candidature. Un schéma du processus de sélection est présenté en figure 14.

3.2.2 Conclusions de l'évaluation finale

A posteriori, si le programme LEADER a su soutenir des actions agricoles, le but premier de cette politique publique n'était pas d'être agri-centré (Guérin, 2006). L'intérêt est de pouvoir encourager les acteurs locaux, surtout privés, à se développer et redynamiser ainsi les territoires ruraux. LEADER Pilat 2014-2020 n'a pas réussi à atteindre tous les objectifs voulus lors de la candidature. En effet, en regardant l'ensemble des 8 questions évaluatives, on observe une seule évaluation strictement négative montrant que les résultats obtenus ne sont pas en adéquation avec les moyens envisagés et une évaluation moyenne portant sur une communication qui existe mais qui n'est pas assez efficace. De plus, deux évaluations, une positive et une négative, sont en réalité contrastées (Annexe VIII). La complexification de l'ingénierie administrative et les retards de la mise en place des projets et des paiements ont impacté la programmation. Les personnes interviewées à ce sujet confirment les résultats, rejoignant l'idée que pour ne pas impacter les porteurs de projets, des choix ont été faits de privilégier un certain type de bénéficiaires, ici plutôt le secteur agricole. Outre des effets notables dans l'agriculture, issus d'une animation dédiée du GAL, l'évaluation du programme LEADER a montré un effet levier dans certains domaines tels que le tourisme, l'entrepreneuriat local ou la forêt. Le dispositif LEADER a eu un impact positif à la fois sur l'ensemble du territoire et sur ses acteurs. Quelques objectifs ciblés lors de la candidature n'ont pas été atteints : c'est le cas dans le secteur économique (peu de créations d'entreprises et d'emplois). La synthèse de l'évaluation est présentée dans le tableau 6.

En annexe, l'ensemble des résultats de l'évaluation sont présentés plus précisément (Annexes VII et VIII).

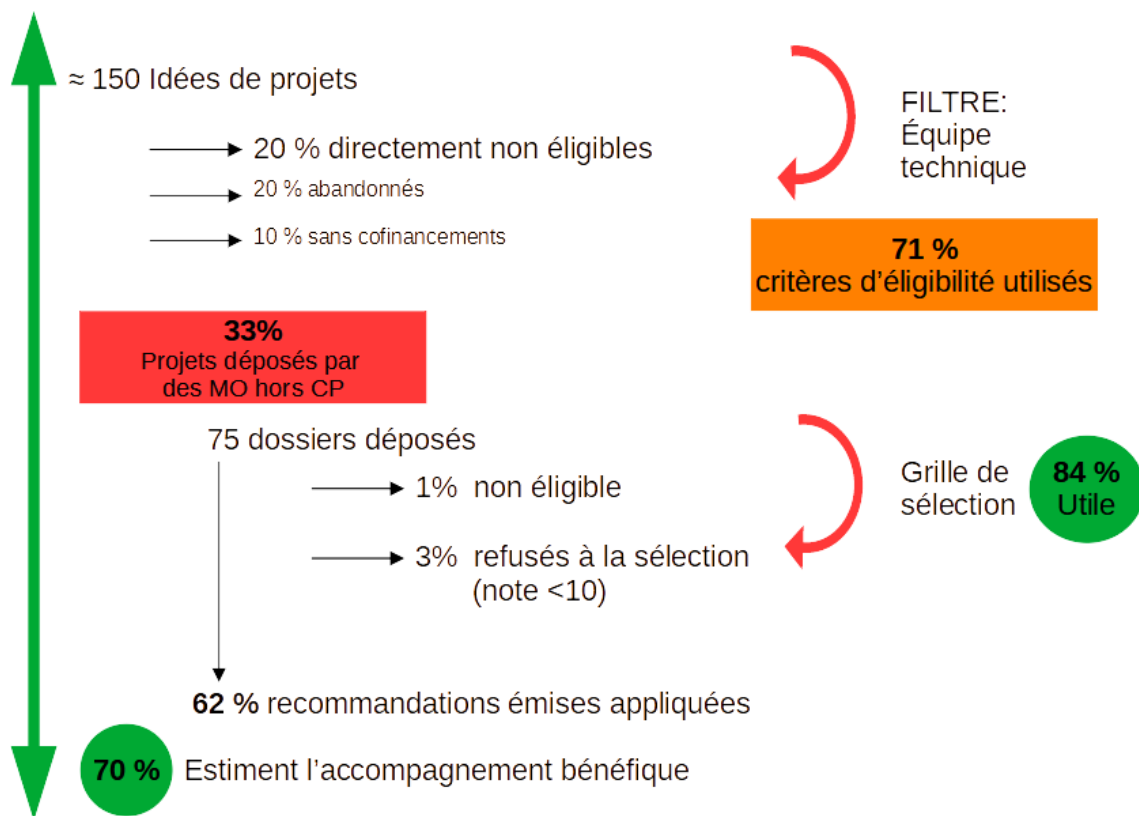


Figure 14 : LAG Pilat's selection process

Figure 14 : Processus de sélection opéré par le GAL Pilat.

Tableau 3: Synthèse des résultats de l'évaluation du programme LEADER et PAEC

Table 3: Synthesis of the results from the final evaluation of LEADER program and the AECS (Agri-Environment Climate Scheme)

Points négatifs, <i>Ou objectifs non atteints</i>	Points positifs, <i>Ou objectifs atteints</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Des procédures LEADER longues à se mettre en place et lourdes - Un échec du volet « innovation économique » de la stratégie LEADER - Une typologie de projets restreinte (animation portée par des acteurs publics) - Une communication mieux outillée mais restée confidentielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Des interventions touchant l'ensemble du territoire et des filières - Des effets notables dans l'agriculture issus d'une animation dédiée du GAL - Des outils qui renforcent la mise en œuvre de la charte du Parc - Des acteurs mobilisés et plutôt positifs sur ces dispositifs notamment leur animation

4. Perspectives

4.1 Recommandations pour la prochaine programmation LEADER Pilat

L'évaluation menée met en lumière les difficultés rencontrées qui peuvent être corrigées pour la prochaine programmation (Duran, 2010). En particulier, le frein administratif a été réellement impactant dans le développement des projets et le déroulement de la programmation. Entre autres, cela accentue l'image plutôt critique des fonds européens comme étant des dispositifs complexes réservés aux initiés. Outre le fait que cette image bureaucratique ne montre pas le travail de l'Europe sur les territoires, la complexité d'action tend à effrayer les porteurs de projets et les structures porteuses de plus petite dimension. Il y a une disparité d'accès induite par l'administration. Les difficultés administratives ont favorisé les discours dissidents qui, par simplicité, voudraient privilégier les projets LEADER à gros budget. Cet outil de développement devrait rester une politique publique accessible en particulier aux plus petits projets qui autrement ne verraient peut-être pas le jour.

D'autres recommandations peuvent être émises tels que faire un 'turn-over' plus important des acteurs du territoire et réaliser des comités de programmation dans différents lieux afin de brasser l'implication des acteurs. Une plus forte implication des élus locaux serait primordiale pour que la politique publique soit efficiente sur le territoire. Leur participation induisant une forte communication, cela permettrait d'attirer de nouveaux porteurs de projets. En ce sens, le travail sur la valorisation des résultats et la communication autour des projets financés par LEADER est à continuer et à améliorer. Le programme doit rester accessible à tous.

4.2 Plus largement, quelles propositions pour faire des politiques publiques un levier territorial efficient à une transition agroécologique pérenne ?

Une politique publique est bien un outil mis à disposition des acteurs d'un territoire afin d'atteindre des objectifs identifiés. Ils peuvent donc être orientés dans n'importe quelle direction au service d'un enjeu plus ou moins large. Le programme LEADER Pilat orienté par la Charte vers la transition agroécologique en est le parfait exemple. Son application sur le territoire a bien permis d'engager la transition agroécologique du Pilat. Toutefois, seul, il ne reste qu'un outil inerte. Il faut l'appui d'une équipe technique d'animation pour créer l'élan qui permettra d'utiliser la politique publique choisie à bon escient. Ici, cela a été le cas via la présence d'une animatrice spécialisée en agroécologie, permettant une plus forte prise en compte des enjeux agroenvironnementaux dans les projets et un soutien aux initiatives collectives dissidentes (Bonnaud et al. 2014).

Cette approche ascendante où les agriculteurs proposent un projet ou une idée, pour lequel l'animatrice leur donne les moyens de se lancer, assure une transition agroécologique pérenne. Ainsi, l'implication de différents acteurs du territoire dans une dynamique générale facilite la réalisation d'initiatives (Bui, 2015).

De plus, les politiques publiques doivent être ouvertes aux différentes propositions de projets. Un cahier des charges initial lourd limite les porteurs de projets et l'expression des opérateurs de la politique publique. Cela a été le cas avec les MAEC qui, faiblement subventionnées, imposaient trop de restrictions pour que les agriculteurs puissent s'adapter aux variations de circonstances naturelles, sociales ou économiques. Une vision plus écosystémique a bien plus d'impact afin d'assurer la pérennité agroécologique.

Enfin, LEADER ne devrait pas être l'outil de prédilection pour construire un territoire d'agroécologie car c'est avant tout un outil du développement rural et économique. Sa vocation première n'est pas d'être déclinée en conception agro-centrée (Guérin, 2006). Or c'est pourtant un des seuls dispositifs de la PAC tourné vers le soutien des dynamiques collectives. Un outil tel que le PAEC aurait pu remplir ce rôle s'il en avait reçu les moyens adéquats concernant le volet d'actions complémentaires. Sans financements directs, la France n'a pas saisi l'opportunité offerte de créer une synergie autour de ces dynamiques (Lécole and Moraine, 2021). Cela a diminué l'impact recherché par une politique publique spécifiquement dédiée à l'agroécologie. Le fait de dédier des fonds indépendants entrainerait un réel changement de la structure de soutien et donc stimulerait la transition agroécologique (Lécole and Thoyer, 2017).

Finalement, une politique publique, si elle se veut levier d'agroécologie, nécessiterait trois points : une ressource humaine spécifique, internalisée pour assurer un travail continu, une ressource financière propre avec des fonds conséquents et une liberté d'action basée sur le volontariat afin d'encourager les interactions et les initiatives complémentaires.

CONCLUSION

L'exercice de l'évaluation finale du programme LEADER et du PAEC a permis de mettre en exergue l'impact des politiques publiques menées sur un territoire. Dans le cas du Parc naturel régional du Pilat, les politiques menées ont été un levier dans la transition agroécologique. Le travail sur les collectifs agricoles est en particulier à souligner. Il est donc à continuer car la dynamique collective à l'échelle des territoires est au cœur de la transition agroécologique (Lécole and Moraine, 2021). Plus globalement, l'ampleur des actions a toutefois été limitée par une ingénierie administrative complexe des politiques publiques. Lors de la prochaine programmation, les secteurs économiques seront les principaux objectifs à atteindre par le PNR. Il faudra donc réfléchir à d'autres politiques publiques pour travailler sur la transition agroécologique. Certains outils tels que les Paiements pour Services Environnementaux à la logique de résultats sont déjà à l'expérimentation avec la création d'un collectif d'agriculteurs dans le territoire du Pilat.

En reconnaissant la notion d'agroécologie comme un nouveau pilier sociétal, la conception anthropocentrée de l'homme à la nature est délaissée au profit d'une vision plus écocentrée. Il faut envisager un système où chaque élément interagit avec l'autre. Par ce changement de paradigme, une rupture avec les politiques publiques usuelles doit s'opérer. La politique publique, qui reste un outil, ne pourra être efficace dans le cadre d'une transition agroécologique qu'en sortant de ce modèle établi, trop vaste et verrouillé (Bui, 2015). Enfin, pour que la politique publique fasse effet de levier elle doit favoriser les interactions à l'échelle d'un territoire qui stimulent les avancées et leurs répercussions à plus grande échelle.

BIBLIOGRAPHIE

Altieri M.A (1989). Agroecology: A new research and development paradigm for world agriculture. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 27 : 37-46.

Amar Sylvie, Baudry de Vaux Marie, Chlek Élise, Deshayes Élisabeth, Grolière Catherine, Tissot Françoise (1996). Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation des politiques publique*, Paris, la Documentation française, 1996. In: *Formation Emploi*. N.56, 1996. p. 121.

Aubert Francis, Berriet-Sollic Marielle, Lépicié Denis, Schaeffer Yves (2006). Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales. Fascicule 1 : diagnostic des espaces ruraux. Rapport final.

Beauval, V., Coulibaly, I., Dufumier, M., Faure, G., Hocdé, H., Legay, C., ... & Samb, B. (2014). Agroécologie : une diversité de définitions et de visions. Grain de Sel. CIRAD.

Bellon Stephane (2016). Contributions croisées de l'agriculture biologique à la transition agroécologique. *Innovations Agronomiques*, INRAE, 2016, 51, pp.121-138.

Berriet-Sollic Marielle et Trouvé Aurélie (2013). « Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? », *Économie rurale*, 335 | 2013, 7-19. DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.3959>.

Berriet-Sollic Marielle, Weber-Haddad Valérie, et Piguet Virginie (2014). « Chapitre 14. Évaluer les politiques territoriales : enjeux méthodologiques », Philippe Jeanneaux éd., *Repenser l'économie rurale*. Éditions Quæ, 2014, pp.213-223.

Berriet-Sollic Marielle et Hai Vu Pham (2018). La politique de développement rural en France. Premières analyses des programmes de développement rural dans les régions françaises métropolitaines sur la période 2014-2020, *Économie rurale*, 363 | 2018, 141-159. DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.5450>

Bonnaud, A., Bonniot, A., Bosc, C., Lenain, M. & Mamdy, J. (2014). Territorialisation de l'action publique d'appui à la création d'activités en Rhône-Alpes et en Auvergne. *Sciences Eaux & Territoires*, 13, 26-30. <https://doi.org/10.3917/set.013.0026>

Brunetiere, Jean-René (2010). « Les objectifs et les indicateurs de la LOLF, quatre ans après... », *Revue française d'administration publique*, vol. 135, no. 3, 2010, pp. 477-495.

Bui Sibylle (2015). Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015). Agriculture, économie et politique. AgroParisTech, 2015. Français

Calame Matthieu (2016). Comprendre l'Agroécologie. Origines, principes et politiques. Edition Charles Leopold Mayer, 2016.

David C., Wezel A., Bellon S., Doré T., Malézieux E. (2011). Agroécologie. Les Mots de l'agronomie. Consultable : <http://mots-agronomie.inra.fr/motsagronomie.fr/index.php/Agro%C3%A9cologie> [Consulté en juin 2021].

Dechambre, Bernard (2007). La PAC et le développement rural. *L'agriculture, nouveaux défis*. INSEE, éditions (2007).

Dieval Coline (2017). Évaluation accompagnée des actions agroécologie du Programme régional de développement agricole et rural 2014-2020 de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Sciences agricoles. 2017

Duran, P. (2010). L'évaluation des politiques publiques : une résistible obligation : Introduction générale. *Revue française des affaires sociales*, 5-24.

Duval Lise (2021). Note d'Analyse : réussir les projets agro-environnementaux et climatiques : bonnes pratiques et recommandations. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

DRAAF. Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, région Auvergne Rhône-Alpes.

L'Europe s'engage, FEADER (2012). Les mesures agro-environnementales. L'Europe s'investit dans les zones rurales.

Fouquet, Annie (2013). L'évaluation des politiques publiques : État(s) de l'art et controverses, *Revue française d'administration publique*, vol. 148, no. 4, 2013, pp. 835-847.

Fosse Julien (2019). Faire de la Politique Agricole Commune un levier de la transition agroécologique. *France Stratégie, Rapport, octobre*, 2019.

Francis C., Lieblein G., Gliessman S., Breland T. A., Creamer N., Harwood, Salomonsson L., Helenius J., Rickerl D., Salvador R., Wiedenhoft M., Simmons S., Allen P., Altieri M., Flora C. Poincelot R. (2003). Agroecology: The Ecology of Food Systems, *Journal of Sustainable Agriculture*, 22 (3): 99-118

Garcia, Sandrine, et Sabine Montagne (2011). Pour une sociologie critique des dispositifs d'évaluation, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 189, no. 4, 2011, pp. 4-15.

Girard Sabine and Landel Pierre-Antoine (2020). Interroger la possibilité de transition (agro) écologique territoriale ? Le cas de la vallée de la Drôme Biovallée. In : *Forum Origine, Diversité, Territoires : « Transformer les systèmes alimentaires localisés par la consommation et la production durables »*, Oct 2020, Eurre, France.

Gliessman S.R., ed., (1990). Agroecology: researching the ecological basis for sustainable agriculture. Ecological Studies Series no. 78. Springer, New York.

Gliessman Steve (2018). Defining Agroecology, *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 42:6, 599-600. DOI : 10.1080/21683565.2018.1432329

Guérin, M. (2006). Evolution des objectifs et des principes d'intervention des politiques de développement rural sur le long-terme. *Politiques de développement rural : enjeux, modalités et stratégies*, Guérin M.(éd.), *Ingénieries n spécial FEADER*, 27-38.

Lacquement, G. & Raynal, J. (2013). Acteurs et ressources du développement local en Allemagne orientale : le territoire rural au prisme des projets du programme européen LEADER. *Annales de géographie*, n° 692, 393-421. DOI : 10.3917/ag.692.0393.

Lacquement Guillaume et Chevalier Pascal (2020). Le programme européen LEADER, un modèle de développement à l'épreuve de l'européanisation des politiques rurales. *Géocarrefour*, 2020, vol. 94, no 94/3. DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.15757>

Lamine, Claire, Paulo André Niederle, et Guillaume Ollivier (2019). Alliances et controverses dans la mise en politique de l'agroécologie au Brésil et en France, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 27, no. 1, 2019, pp. 6-19. DOI : 10.1051/nss/2019015.

Lasbleiz Ronan (2015). L'agroécologie : Inscrire l'agriculture dans la transition. Note d'analyse Pour la Solidarité, European think & do tank.

Lasbleiz Ronan (2015). La place de l'agroécologie et de ses principes dans les politiques publiques en Europe, Note d'analyse Pour la Solidarité, octobre 2015.

Lécole, P. & Thoyer, S. (2017). La PAC et l'environnement : freins et leviers pour la transition agroécologique. Dans : Pasquale Lubello éd., *Systèmes agroalimentaires en transition* (pp. 51-70). Versailles, France : Éditions Quæ.

Lécole, P., & Moraine, M. (2021). La PAC au service des collectifs agricoles : enseignements de projets agroécologiques innovants. *Revue AE&S*, vol.11(1).

LEADER France. URL : www.leaderfrance.fr [consulté en février et mars 2021].

Lion, Bruno (2014). Les GIEE : levier principal pour l'agroécologie. Du GIEE au PEI : remettre l'innovation au cœur du développement agricole, *Droit et Ville*, vol. 78, no. 2, 2014, pp. 155-159. DOI : 10.3917/dv.078.0155.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2021). Construire une Politique Agricole Commune au service de l'agriculture française. Dossier de Présentation. 21 mai 2021.

Négrier, Emmanuel et Sibertin-Blanc Mariette (2021). La fusion par les politiques : les politiques culturelles. Emmanuel Négrier; Vincent Simoulin. La fusion des régions. Le laboratoire d'Occitanie, pug, pp.161- 183, 2021, 978-2-7061-4969-6

Passos, Roxanne (2019). Agroécologie : pour une réconciliation de l'agriculture et du droit de l'environnement. Université de Montréal, faculté de Droit, 2019.

Perret, Bernard (2008). L'évaluation des politiques publiques. Entre culture du résultat et apprentissage collectif, *Esprit*, vol., no. 12, 2008, pp.142-159. DOI : 10.3917/espri.812.0142.

Pierre, Geneviève (2005). Agriculture dépendante, agriculture durable et développement rural : comment définir, sur les plateaux du sud-est du Bassin parisien, un développement agricole conciliant ces différents aspects. Colloque « Faire campagne », Rennes, France, 2005.

Reboud Xavier, Hainzelin Etienne (2016). Agroécologie entre science et agroécologie entre science et politique publique. Transition Ecologique : Pour une Interaction entre Politiques Publiques et Recherches Finalisées, Jul 2016, Paris, France.

Réseau Rural Français. Le FEADER en 20 fiches, Soutien en faveur du développement local au titre de LEADER. L'Europe s'engage. URL : www.reseaurural.fr [consulté en février 2021].

Rosso Mélissa (2014). Évaluation finale du programme Leader, Parc naturel régional de Chartreuse et Avant-Pays Savoyard. Ingénierie de l'environnement. Thèse de doctorat. Parc Naturel Régional de Chartreuse, 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Sahraoui, Lamouri, and Homida, Mokhtar (2015). La politique européenne de développement rural : D'une approche sectorielle à une approche intégrée. Université de Pau et des Pays de l'Adour et Université de Djelfa.

Senegas Léa (2019). Le soutien du Conseil régional d'Auvergne à l'agriculture biologique : entre volonté politique et intérêts professionnels, *Économie rurale*, 368 | 2019, 19-33.

Schmitt C., Guéneau S., Sabourin E., Niederle P. (2018). *La construction des politiques publiques en faveur de l'agroécologie au Brésil*, Communication au colloque SFER *Politiques agricoles et alimentaires : trajectoires et réformes*, 20-21 juin Montpellier.

Wezel, A., Bellon, S., Doré, T. et al. (2009). Agroecology as a science, a movement, and a practice. A review. *Agronomy for sustainable development*, 29(4), 503–515 (2009).

ANNEXES

Annexe 0 : Résumé du mémoire en anglais – Report summary

Context and objectives

Since its creation in 1962, the Common Agricultural Policy (CAP) has been the main public policy concerning agriculture. For a dozen of years, CAP has evolved, and reforms have introduced new policies reflecting the changing socioeconomic and environmental circumstances. In 2013, the CAP underwent another reform leading to policies taking account the big issues that are agroecology and territorial development. While the reform of the new CAP has been agreed on 25th June, 2021, the 2014-2020 CAP came to its end earlier this year. That's why an evaluation is led to assess the performance of the CAP, especially of its territorial programs, and to improve its efficiency for the 2023-2027 CAP.

The Pilat Regional Natural Park (RNP) is a territory located in Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) and is one of the 51 designated RNP in France. A RNP is a delimited territory, an inhabited rural area, where environment and culture heritage must be preserved. A RNP is led by a global strategy to ensure its sustainable development. The territorial and rural development of such a territory involves a wide range of social, economic, and ecologic initiatives and projects. In 2015, the Pilat turned its main strategy, guided by a Chart, to make it a territory of Agroecology. Leading by this idea, the park decided to point two public policies: the LEADER program, and the Agri-Environment Climate Scheme (AECS). Both are funded by the second pillar of the CAP: the European agricultural fund for rural development (EAFRD).

On one hand, the LEADER program is a territorial and rural development policy. It allows initiatives from projects holder by granting them according to some objectives determined. LEADER is a local development method implemented by Local Action Groups (LAGs). Each LAG presents a global strategy for which projects can be granted. Since 2015, the Regions are the management authorities who select and follow LAGs. In the Pilat territory, the LAG is the park. That's why, the Pilat LEADER strategy has been turned to agroecological transition.

On the other hand, the AECS is a policy directly promoting land management practices which protect and preserve natural resources and biodiversity. It is a specific public policy in two parts: the Agri-Environment Climate Measures (AECM) and the complementary actions. In exchange for their low-environmental-impact practices, the farmers using AECM receive an annual fee per hectare. The complementary actions are an open section to the territory that candidates to the AECS. The main goal, wanted by the park, is to promote farmers' collective actions, experimentations, formations, or specific animations. In that way, the AECS seems to be a good policy to ensure agroecological transition. However, these actions have to be funded by another device or program. Thus, the RNP Pilat has decided to fund these actions thanks to LEADER.

To better understand the impact of such public policies in a particular territory, where agroecology is a huge stake, a cross-assessment has been realized. The reflections brought up the following problem: **How does the LEADER program support the territorial ecological transition of Pilat, especially to make it an agroecology territory?**

Methodology

The evaluation is a complex but essential work, with a defined framework. The main goal of the evaluation is to reappropriate and readjust the objectives of policies so that they meet the priority needs expressed by the population (Fouquier, 2013). In this context, the Pilat RNP realized a final evaluation of two public policies lead by the park itself.

To sum up, a final evaluation is first based on some evaluation criteria that define no more than a dozen of questions. These evaluation questions are the guideline of the evaluation. For each question, 3 to 5 judgment criteria are used to structure the answer and make it more objective. Finally, indicators are defined and determine the nature of the data collected. For the final evaluation of the LEADER program and the AECS, 8 evaluation questions have been selected, with 2 questions specifically addressed to agricultural and agroecological matters.

To collect the data needed, different tools have been used such as: focus groups, surveys, and interviews. The mains data have been analyzed through a descriptive statistics work.

Main results and discussions

First, the LEADER program of Pilat which the global strategy is “to make the rural-urban interaction an asset for the territory” has a final budget around 3 million euros. 70% of the financial envelope have been distributed through 76 actions supported by LEADER Pilat, with 14 actions only dedicated to animating the program. It also represents 26 different projects holders including 32% from private sector, which is a low rate. Those results are in majority due to an administrative weight. Indeed, the change of managing authority (redefining territorial skills) and the late implementation of *Osiris* (instruction tool, provided in the later 2018 by the State and validated by Europe) have delayed the payments for 34 to 40 months. To mitigate this impact on projects holders, especially for the private sector companies, the Pilat LAG decided to stop programming awhile. Added to this, a specialized animator to agroecology is part to the LAG Pilat and manages the AECS and its complementary actions. It is better understood why the agricultural sector has been developed so much.

The LEADER Pilat is defined by 9 main objectives (represented in action sheets) with one to maintain an active agriculture and one to foster agroecological transition into the territory. Both stakes are the purpose of an evaluation question:

- **Question 1:** To what extent has the establishment of the LEADER program and the AECS contributed to maintain an active and sustainable agriculture in the territory of Pilat?
- **Question 3:** To what extent have the program LEADER and the AECS contributed to the commitment to agroecological transition of the territory?

The agroecology represents 25% of the LEADER projects and 24% of the funds distributed. It is the main sector supported by the Pilat LEADER. The projects are mostly based on a collective dynamic such as the creations of an association on pastoralism (Patur'en Pilat) or an economic and environmental interest group (GIEE). The agriculture sector has been maintained through the support to 12 collective actions to improve farmers 'income. All these projects represent only 3% of LEADER funds consumed. It seems like collective agricultural actions are efficient projects with a strong impact on a territory.

The final evaluation shows that administrative procedures are long to set up and cumbersome so that it has impacted a lot the "economic innovation" component of the LEADER strategy.

Plus, communication, although present, was not sufficient to increase public awareness of the LEADER program. This lack of public knowledge goes against what this public policy should be: accessible to all and especially for the smallest projects.

Despite these negative aspects of the evaluation that have to be improved for the next programming, most of the objectives targeted have been met. Indeed, actions and projects have affected the whole territory and most of the Pilat's fields. One of the positive aspects, applauded by the representative of the region and valued by project holders, is the strong mobilization of territory's actors. The animation and the support of the technical team have allowed interactions between actors and emergences of new projects, in spite of a complex context. However, the agricultural sector is the one that has generated the most significant effects on the territory, form a dedicated animation by the LAG. Thus, a special focus has been made on question 1 and question 3:

- LEADER program, by also funding AECS actions, has contributed to maintain an active agriculture. The interventions reached a wide range of farmers (30%) and 3 agricultural sectors: polyculture-breeding, viticulture, and field crops. Plus, collective actions have been funded to reduce farm costs and to promote local sales and short circuits through creation of collective outlets into the territory. Caution, agricultural land is a theme not addressed by the LEADER program, but actions have been realized by the Parc.
- LEADER program and the AECS have contributed to make the Pilat an agroecological territory. Animation days and training, organized by new farming groups have met a good success. The communication around actions of the GIEE or the association Patur'en Pilat is efficient since farmers are experimenting about new technics or themes. The different works realized by farmers with the help of the dedicated animator have facilitated a collective awareness and improved environmental quality. Landscapes like natural grasslands or moors are better valued.

Finally, the financial support of public policies, such as LEADER, to the creation and experimentation of collectives, is therefore in the direction of an agroecological transition of a territory. Without financial support, experimentation would not have been as easy to carry out. However, LEADER is a European program for the rural and territorial development. It is not supposed to be the tool used to ensure only agroecological actions.

For the next programming LEADER, the Pilat RNP would like to encourage and improve economic sectors. So, another public policy has to be found to comfort agroecological transition into the territory. That's why specific public policy should be implemented, with its own funds and its own animation team. The support of a technical team allows to maintain constants efforts and to create interactions between different actors of the territory. Because territorial collective dynamics seem to facilitate initiatives and to be a good lever for agroecology, this public policy should be based on this idea.

Conclusion

The final evaluation of the LEADER program and the AECS highlights the impact of public policies on a territory. In the case of the Pilat Regional Nature Park, the policies conducted have been a lever in the agroecological transition. In particular, the work on agricultural collectives is to be emphasized. More generally, the scope of the actions has been restricted by the complex administrative engineering of public policies. During the upcoming program, the economic sectors will be the main objectives for the Pilat. It will be necessary to think about alternative public policies to achieve the agroecological transition.

By recognizing the notion of agroecology as a new societal pillar, the anthropocentric conception of man and nature is at last replaced by a more ecocentric vision. This paradigm shift requires a break with traditional public policies. It could not be efficient in the framework of an agroecological transition if it remains locked by an established and fixed model. Finally, to have a sustainable leverage effect, public policy must encourage interactions on a territorial scale that stimulate actions and their repercussions on a larger scale.

Annexe I : Organisation d'un Parc naturel et Instances du Parc du Pilat

La gestion du label Parc naturel régional est confiée par l'Etat à un **Syndicat Mixte du Parc**. C'est donc à un comité syndical que sont confiées les décisions à prendre pour le Parc : budget et actions à mener. Ce comité syndical s'appuie sur **un Bureau**, élu par le comité syndical, des commissions thématiques et une équipe technique. Les techniciens du Parc sont les acteurs qui permettent de réaliser des actions sur le territoire.

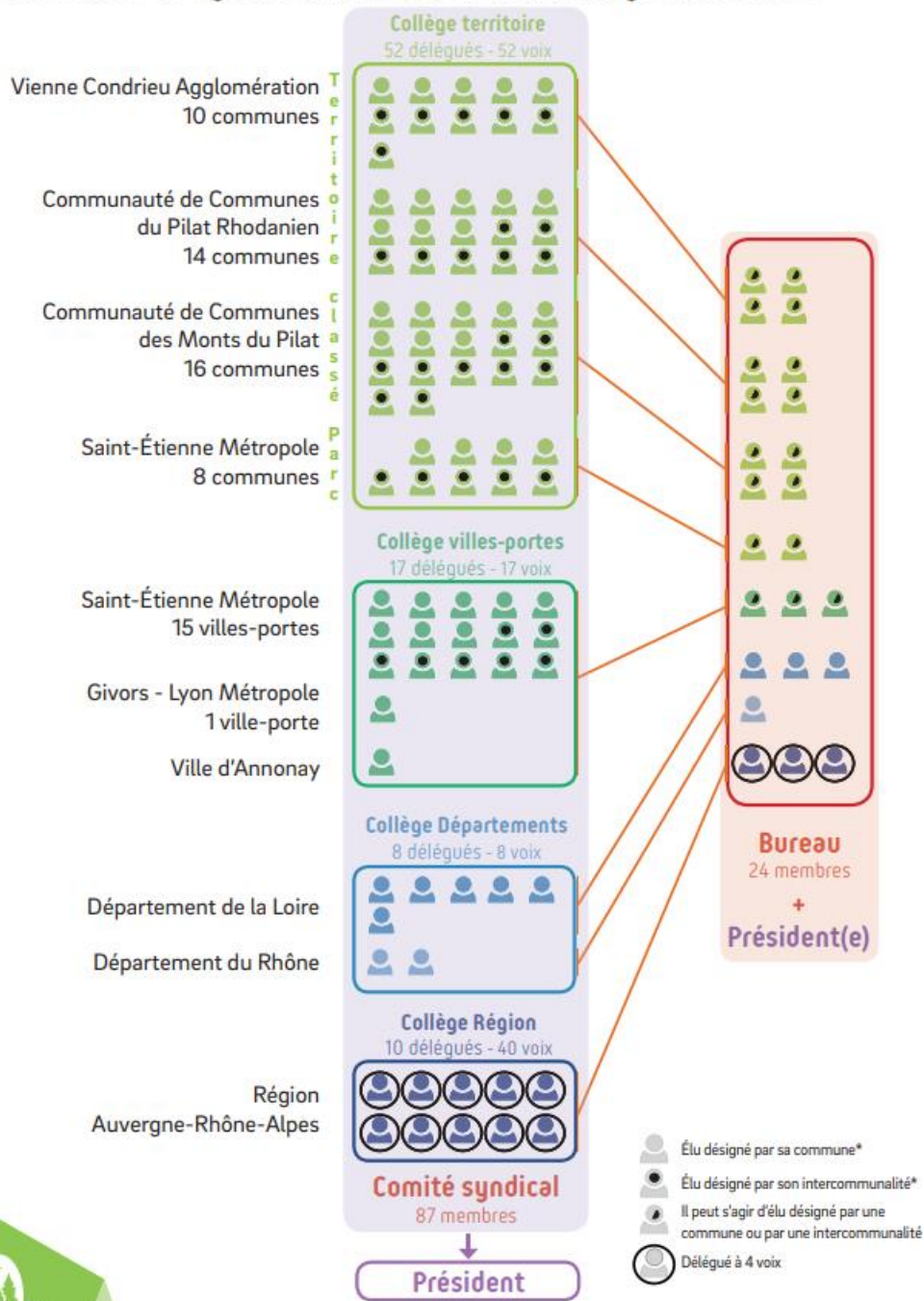
PNR du Pilat :

Au total ce sont 87 élus composant le comité syndical du Parc et 30 à 40 salariés du Parc.

Ci-dessous, les principales instances du Parc naturel régional du Pilat, formant le Syndicat Mixte du Parc.

Source : Parc naturel régional du Pilat.

Les instances du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat



*Les collectivités du collège territoire sont représentées à 50 % par les communes et à 50 % par leur intercommunalité plus une personne pour l'intercommunalité

Annexe II : Types d'évaluation et définitions des critères d'évaluation

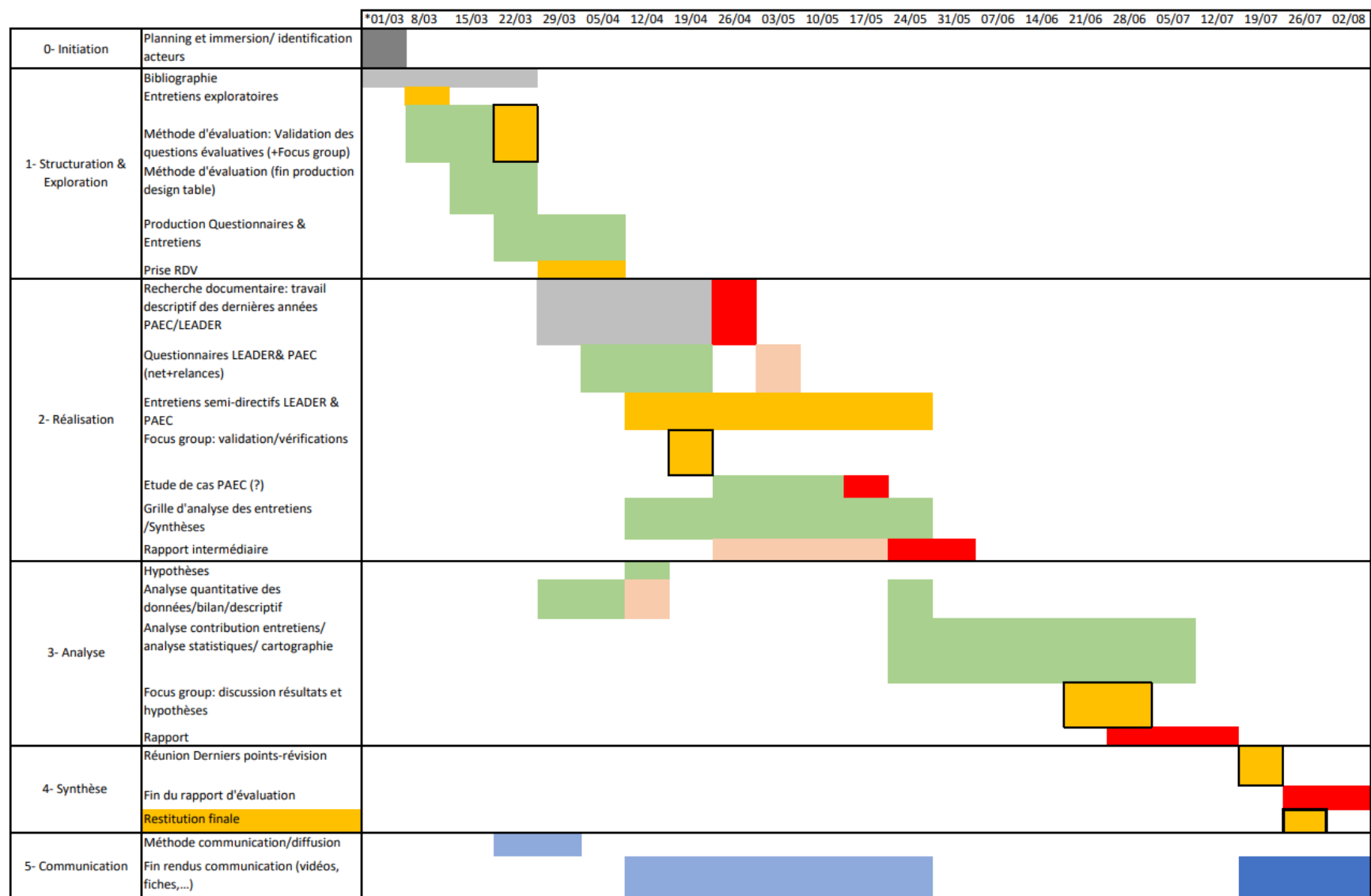
L'évaluation est un exercice plutôt adaptable, pouvant s'inscrire dans quatre voire cinq grands moments d'action d'un programme qui seront présentés très succinctement ici (Rosso M., 2014 et Dieval, 2017) :

- L'évaluation *ex-ante* qui se déroule avant la mise en œuvre du dispositif.
- L'évaluation en continu, c'est-à-dire menée tout au long de l'action publique.
- L'évaluation à mi-parcours qui permet d'effectuer des ajustements milieu de programmation pour entamer au mieux la seconde partie de l'action publique.
- L'évaluation finale qui se déroule en fin de programmation.
- L'évaluation *ex-post*, réalisée avec plus de recul quelques années après la fin du programme.

Dans chacun de ces exercices, des critères d'évaluation définis par le Conseil Scientifique de l'Evaluation sont retenus et servent de pistes de questionnement. On y retrouve :

- **Pertinence** : les objectifs retenus sont-ils adaptés aux problèmes et enjeux identifiés ? Est-ce que, basiquement, cela a motivé ?
- **Cohérence** (externe et interne): Est-ce qu'une synergie entre les acteurs de différentes politiques publiques est possible ? Est-ce que les objectifs sont cohérents entre eux ainsi que les différents moyens mobilisés (humains, financiers et juridiques) ?
- **Efficienc**e : Est-ce que le programme a été mis en œuvre de manière optimale ? *Le jeu en vaut-il la chandelle ?*
- **Efficacit**é : Les objectifs sont-ils atteints ?
- **Utilit**é : Les résultats sont-ils une réponse correcte pour les problèmes identifiés initialement ?

Annexe III : Diagramme de Gantt détaillé



Annexe IV : Design Table

Dans la Design Table sont présentés les différents éléments composants la trame de l'évaluation ainsi que les sources qui vont permettre d'apporter les réponses aux indicateurs.

Pour rappel, ce mémoire ne rend pas compte de l'intégralité de l'évaluation des dispositifs. Il se focalise principalement sur le sujet de l'agroécologie à travers la mise en place du programme LEADER sur le Pilat, comme appui d'actions complémentaires d'un projet territorial agricole, environnemental et climatique. Tous les résultats ne sont donc pas abordés avec la même attention. Ainsi, seules les questions évaluatives liées à l'agriculture et à l'agroécologie et les moyens mis en œuvre pour « faire du Pilat un territoire d'agroécologie » sont sujettes à un réel approfondissement. Les autres questions ont une réponse apportée pour mettre en perspective le rôle du dispositif LEADER pour le développement rural et territorial. L'ensemble des résultats de l'évaluation est cependant bien fourni au Parc naturel régional du Pilat, employeur de la stagiaire en charge de l'évaluation.

QUESTIONS EVALUATIVES	CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	Source
QE1. Dans quelle mesure la mise en place du programme LEADER et du PAEC a-t-elle contribué au maintien d'une agriculture active et durable sur le territoire du Pilat ?	CJ1. L'activité agricole s'est maintenue	Chiffre d'affaires des exploitations du Pilat	RGA
		Nombre d'exploitations agricoles dans le Pilat	RGA
		Nombre d'actifs agricoles	RGA
		Evolution de la SAU	RGA
	CJ2. Des actions et des aides ont été mobilisées pour permettre le maintien de l'agriculture	Montants mobilisés	Base de données
		Rapport entre les montants mobilisés pour l'animation et les aides perçues par les agriculteurs	Base de données
		Les exploitations soutenues restent en activité à la fin des programmes	RGA
		Nombre d'actions « transmission / reprise » soutenues	Entretiens/ base de données
		Nombre de communes ayant mis en place un dispositif de protection du foncier agricole	Entretiens/ base de données
	CJ3. Les programmes ont permis le développement des revenus (circuits courts, réduction des charges...)	Nombre d'actions qui ont abordé la réduction des charges	Entretiens/ base de données
		Evolution des résultats	Questionnaires
		Des produits locaux ont obtenu une reconnaissance de qualité (SIQO, l'objectif était d'en avoir un en plus)	Base de données
		Nombre d'actions menées de valorisation et commercialisation de produits locaux	Entretiens/ base de données
	CJ4. Les efforts ont été engagés sur tous les secteurs géographiques et auprès de toutes les filières	Des actions ont été soutenues dans les différentes filières agricoles	Entretiens/ base de données
		Des actions ont été soutenues dans chaque partie du territoire	Entretiens/ base de données
		Nombre d'exploitations touchées par des actions	Base de données
CJ1. Les actions ont touché la plupart des secteurs économiques et	Chaque partie du territoire fut impactée par des actions soutenues dans le cadre du PAEC et du LEADER	Base de données	
	Tous les secteurs économiques ont fait l'objet	Base de données	

QE2. En quoi le programme LEADER a-t-il contribué à développer un territoire vivant ?	géographiques	d'interventions	
	CJ2. Le partenariat public-privé a été efficace	% des projets portés par des acteurs privés	Base de données
		Taux de présence des membres des privés au CP	Données
		Les instances de concertation prévues ont été mises en œuvre	Entretiens/ base de données
	CJ3. Les porteurs de projets aidés sont variés et l'aide est adaptée	% de porteurs de projet ayant qualifié positivement l'accompagnement du GAL	Questionnaire
		Nb de porteurs de projets soutenus	Base de données
		Nb de projets n'ayant pas vu le jour faute de cofinancement	Base de données
		% de projets ayant bénéficié d'une instruction unique	Base de données
	CJ4. Les différents acteurs du territoire sont mobilisés autour des programmes	Nombre de partenaires actifs dans les instances du GAL (CoProg + comités de concertation)	Base de données
		Les partenaires enquêtés pensent nécessaire de reconduire ces programmes dans le futur	Questionnaire
		Nombre de cofinanceurs mobilisés	Base de données
		Les bénéficiaires indiquent que la mise en relation avec les acteurs du territoire est un point fort du programme	Questionnaire
QE3 Dans quelle mesure le programme LEADER et le PAEC ont-ils contribué à l'engagement d'une transition agroécologique du territoire ?	CJ1. De nouvelles pratiques agricoles ont été mises en œuvre	Le programme a soutenu des expérimentations	Rapports & Entretiens
		% des exploitations nouvellement engagées dans les MAEC	Base de données
		% d'exploitations enquêtées déclarant avoir développé une/des nouvelles pratiques	Questionnaires Entretiens
		Le cahier des charges des MAE a été respecté	DDT
		Les préconisations des plans de gestion sur les IAE et gestion pastorale ont été suivies	Questionnaire Entretiens
	CJ2. Les démarches collectives ont été favorisées et animées	Nombre de collectifs créés pendant la période	Rapports et Entretiens
		Nombre d'exploitation ayant participé aux projets de ces collectifs	Base de données
		Les adhérents des collectifs sont répartis sur l'intégralité du	Base de données

		territoire	
		Les agriculteurs y ayant pris part sont satisfaits ou très satisfaits	Questionnaire/ Entretiens
	CJ3. L'engagement des exploitations agricoles dans les labels de qualité environnementale a été favorisé	Evolution du % des exploitations engagées dans un signe de reconnaissance environnemental autre que AB	RGA
		Nombre d'actions soutenues dans le domaine	Rapports/ Entretiens
		% Exploitations agricoles engagées en agriculture biologique (ou surfaces)	Données
	CJ4. L'accompagnement à la transition AE s'est déployé sur l'ensemble du territoire et auprès de toutes les filières	Les agriculteurs sont satisfaits de l'accompagnement proposé par le Parc / GAL	Questionnaire
		Les diagnostics d'exploitation ont été utiles	Questionnaire
		Temps passé pour l'animation par rapport au nombre d'EA touchées	Rapports/ Données
		Les actions d'animation ont concerné les exploitations de tous les secteurs du Pilat	Données
		Les actions d'animation AE ont concernées toutes les filières	Données/ Entretiens
QE4. En quoi les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les moyens envisagés ?	CJ1. L'ingénierie administrative a permis l'émergence de projets en accord avec les objectifs (aspect animation)	Nombre de projets déposés auprès de LEADER	Base de données
		Les porteurs de projet estiment l'accompagnement du GAL comme satisfaisant ou très satisfaisant	Questionnaires
		% des membres du comité de programmation trouvant les projets présentés comme conformes à la stratégie locale de développement	Questionnaires
		Les critères d'évaluation finale du programme sont positifs	
	CJ2. Les procédures administratives et de gestion en place permettent une organisation efficiente	% des crédits 19,4 / maquette globale	Base de données
		Délais moyen entre dépôt de demande et engagement *£	Base de données
		Délais moyen entre dépôt de paiement et virement *£	Base de données
		% de séances du comité de programmation avec quorum	Base de données
	CJ3. L'intervention de LEADER permet la mise en œuvre de projets	% de porteurs de projets déclarant l'aide LEADER incontournable	Questionnaire
		Effet multiplicateur de LEADER	Base de données
		% de projets ayant activé le ratio 1 / 4	Base de données

		Les bénéficiaires indiquent que LEADER / PAEC ont freiné la mise en œuvre de leur projet	Questionnaires/ entretiens
QE5. Quelle est la plus-value apportée par de tels outils sur le territoire du Pilat en adéquation avec la stratégie globale guidée par la Charte ?	CJ1. Les programmes ont permis de soutenir les actions ayant intégré les principes du développement durable	Les outils de sélection des programmes intègrent les principes du Développement Durable	Entretiens
		L'intégration des principes du développement durable font partie des points forts de l'accompagnement du GAL / Parc identifié par les bénéficiaires	
	CJ2. Les objectifs de la Charte couverts par ces programmes sont bien engagés	Les objectifs de la Charte couverts par LEADER et le PAEC ont reçu une évaluation verte lors de l'évaluation mi-parcours	Rapports-Entretiens
		Les membres du comité de programmation connaissent les objectifs de la charte	Questionnaire
	CJ3. Les « modes de faire » de la Charte ont été favorisés par ces programmes	Nombre d'actions innovantes ou expérimentales soutenues par les programmes	Entretiens/ base de données
		Nombre d'actions intégrant une forte dimension participative	Entretiens/ base de données
Tous les types d'acteurs ont été soutenus par ces programmes (collectivités, entreprises, associations)		Entretiens/ base de données	
QE6. En quoi LEADER a-t-il contribué à l'émergence d'activités économiques innovantes dans le Pilat ?	CJ1. Le programme a soutenu des projets innovants expérimentaux	Nombre de projets innovants / expérimentations sélectionnées	Données
		Pour les bénéficiaires concernés, l'apport LEADER a été bénéfique dans la création d'entreprise	Questionnaire/ entretiens
		Nombre de type d'innovation soutenues : produits, offre, service, marché, process, pratiques, filière...	Base de données
	CJ2. Le programme a permis la création de nouvelles activités et d'emplois	Nombre d'entreprises soutenues dans leur création	Base de données
		Nombre d'emplois créés par les actions soutenues	Questionnaire
		% de projets de création aidés par LEADER / projets soutenues par les plateformes initiative sur la période	Données et Plateformes « Initiative Loire » « Initiative vallée du Rhône ». Extraire : % de projets 2015-2021 et

			communes concernées
		Pour les bénéficiaires concernés, l'apport LEADER a été bénéfique dans la création d'entreprise	Questionnaire/ entretien
QE7. Dans quelle mesure la communication autour de ces programmes est-elle adaptée et efficace ?	CJ1. La communication mise en œuvre a favorisé la connaissance territoriale de ces dispositifs	Nombre d'outils de communication mis en place	Données : parution articles de presse LEADER/PAEC/ opérations
		Nombre de médias mobilisés : site Internet, réseaux sociaux, presse écrite, radio, télé	Données
		% membres comité de programmation qui ont dit avoir parlé de LEADER	Questionnaires
		Diffusion et audience	Données
		Les personnes enquêtées savent ce que sont le programme LEADER et PAEC	Questionnaire
	CJ2. La communication a permis d'attirer des porteurs de projets	% porteurs de projets qui ont déposé un dossier après avoir eu connaissance des programmes par le GAL / le Parc	Questionnaire
		% des partenaires enquêtés ayant connaissance du LEADER / du PAEC	Questionnaire
	CJ3. La communication a valorisé les effets des programmes	L'apport en communication/ la visibilité est cité comme un point positif par les bénéficiaires de LEADER/PAEC	Questionnaire
		Les personnes enquêtées savent citer au moins 3 actions soutenues par LEADER pour les acteurs de la mise en œuvre et 1 action pour les porteurs de projets	Questionnaire/ Entretiens
		Nombre d'opérations soutenues ayant fait l'objet d'une communication du GAL / du Parc	Données/ Entretiens
Nombre de projets sur lesquels il y a eu une communication		Données	
QE8. Y a-t-il une vraie sélection ? <i>Hors 19.4</i>	CJ1. L'accompagnement proposé par le GAL permet une meilleure correspondance entre les projets et les objectifs	Nombre de projets refusés à la sélection	Données
		% de recommandations données lors du CP mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage.	Entretiens
		Accompagnement proposé par le GAL est considéré comme un apport par les bénéficiaires	Questionnaire

	CJ2. La procédure de sélection de dossiers est complète et pertinente : transparente et non discriminatoire	Les membres du comité de sélection ont trouvé la grille de sélection plutôt ou totalement utile à la sélection des projets	Questionnaire
		Les contrôles ont abouti à la remise en cause de la sélection des projets	Données
		% des critères d'éligibilité ayant été utilisés par les membres de l'équipe technique pour refuser un projet	Données
	CJ3. La stratégie locale de développement était lisible et circonscrite	% de dossiers non éligibles.	Données
		Nombre d'appels à projets	Données
		Pourcentage de projets déposés par des maîtres d'ouvrage non représentés au comité de programmation.	Base de données

Annexe V : Questionnaires (extraits)

Extraits du questionnaire pour les acteurs de la mise en œuvre du programme LEADER.

Ce questionnaire contient une sous-section uniquement visible par les membres du comité de programmation

05/05/2021

Questionnaire à l'attention des acteurs et partenaires de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2021

Questionnaire à l'attention des acteurs et partenaires de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2021

Ce questionnaire, d'une durée de 5 à 10 minutes, a pour but de recueillir vos avis et expériences quant à la programmation LEADER 2014-2021.

Il s'inscrit dans le cadre de l'évaluation finale du programme, menée par Margot PETIT DIT DARIEL, stagiaire du Parc du Pilat sous la supervision de Caroline CHAMPAILLER et Axel MARTICHE

Merci d'avance pour votre participation.

***Obligatoire**

05/05/2021

Questionnaire à l'attention des acteurs et partenaires de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2021

4. A quel titre prenez-vous part à LEADER Pilat ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Etat
- Région Auvergne - Rhône-Alpes
- Conseil Départemental (Loire ou Rhône)
- Parc
- Collectivité locale
- Association
- Acteur du commerce et de l'artisanat
- Acteur du tourisme
- Acteur de la filière bois/forêt
- Acteur du secteur agricole
- Particulier

Autre : _____

5. Faites-vous partie du Comité de Programmation ? *

Une seule réponse possible.

- Oui *Passer à la question 6*
- Non *Passer à la question 18*

Vos retours sur le comité de programmation

Vous êtes membre du comité de programmation:

6. Depuis quand faites-vous partie du comité de programmation ? *

7. La fréquence des comités vous semble-t-elle adaptée ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

17. De votre point de vue, le comité de programmation LEADER vous a permis: *

Une seule réponse possible par ligne.

	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait
de rencontrer avec les porteurs de projet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les échanges au sein du comité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
de participer à la définition et mise en œuvre d'un projet territorial riche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
de suivre les effets des projets soutenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
prendre part à l'évaluation du programme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
participer à des projets de coopération	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

La mise en place de LEADER selon vous

L'avant programme

18. Aviez-vous déjà été acteur de la mise en place d'un programme européen sur le territoire du Pilat ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

19. Avez-vous participé à l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2021 ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

20. Comment avez-vous connu ce programme ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Parc du Pilat
 EPCI
 Réunion d'information
 Presse/ Internet
 Courrier
 Bouche à oreille

Autre : _____

21. Vous est-il paru cohérent que le programme LEADER soit envisagé à l'échelle du Pilat ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Oui	Non
en termes de territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
en terme de structure porteuse (Parc du Pilat)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

22. Sinon, précisez quels ajustements territoriaux ou en termes de structure porteuse vous seraient apparus plus pertinents :

Votre participation à la mise en œuvre de cette programmation

Pendant la programmation

23. Avez-vous parlé de ce programme autour de vous ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

Extraits du questionnaire envoyé aux acteurs de la mise en œuvre du PAEC Pilat

05/05/2021

Questionnaire à l'attention des acteurs et partenaires de la mise en œuvre du PAEC Pilat 2015-2020

16. Par rapport à d'autres dispositifs d'aides publiques trouvez-vous que le PAEC: *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
est plus adapté aux enjeux du territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Facilite la mise en œuvre de nouvelles pratiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Facilite le contact et le partenariat entre les structures agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Facilite l'émergence de projets en général	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Stratégie

17. Pensez-vous que les actions soutenues dans le cadre du PAEC ont: *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Tout à fait
favorisé le changement de pratiques agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
permis d'explorer des nouvelles pratiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
contribué à la transition agroécologique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
renforcé les collaborations entre acteurs dans le Pilat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
permis de répondre suffisamment à l'enjeu biodiversité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

<https://docs.google.com/forms/d/1dUvdAzyj63fBE-q0d7XFYeCqHP1NnNU94zry1BITKM/edit>

5/8

05/05/2021

Questionnaire à l'attention des acteurs et partenaires de la mise en œuvre du PAEC Pilat 2015-2020

18. Diriez-vous que vous connaissez: *

Une seule réponse possible par ligne.

	Très bien	Bien	Peu	Pas du tout
Les MAEC mises en place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les actions complémentaires réalisées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

19. Concernant les actions suivantes, diriez-vous qu'elles ont été:

Plusieurs réponses possibles.

	Pertinentes	Intéressantes	A poursuivre	A améliorer	Inutiles	Ne connaît pas
Sur le pâturage: formations Patur'en Pilat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur le pâturage: accompagnement individuels SCOPELA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur les prairies fleuries: formations identification des plantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur les haies: formation sur l'entretien, chantiers de plantation, réflexions sur le matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Financements

<https://docs.google.com/forms/d/1dUvdAzyj63fBE-q0d7XFYeCqHP1NnNU94zry1BITKM/edit>

6/8

Extraits du questionnaire adressé aux bénéficiaires des MAEC

Questionnaire- Bénéficiaires des MAEC

<https://docs.google.com/forms/u/0/d/1g36PUDDw-E-EM4m7-7txo5Y7v...>

19. Etes-vous ... *

Plusieurs réponses possibles.

- déjà membre d'un groupement d'agriculteurs
 devenu membre d'un groupement d'agriculteurs
 sans groupement

20. Quel est/sont ce(s) groupement(s) ?

21. Avez-vous été accompagné.e et suivi pendant la période de programmation ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

22. Si oui, en êtes-vous satisfait.e

Une seule réponse possible.

- 1 2 3 4
Pas du tout Tout à fait

[Retour sur votre expérience de la contractualisation](#)

L'après contractualisation

Questionnaire- Bénéficiaires des MAEC

<https://docs.google.com/forms/u/0/d/1g36PUDDw-E-EM4m7-7txo5Y7v...>

23. Quelle est l'appréciation de vos résultats économiques ? *

Vos résultats ont-ils été 1.mauvais - 2.faibles- 3.moyens - 4.plutôt bons - 5.Très bons?

Une seule réponse possible.

- 1 2 3 4 5
Mauvais Très bons

24. Les aides perçues dans le cadre des MAEC représentent quel pourcentage de vos Excédent Brut d'Exploitation (EBE)? *

Une seule réponse possible.

- < 10%
]10-25] %
]25-50] %
]50-75] %
]75-90] %
 > 90%

25. Y a-t-il eu une sensibilisation aux enjeux agroenvironnementaux depuis la mise en place des MAEC sur le territoire ? *

Une seule réponse possible.

- 1 2 3 4
Pas du tout Tout à fait

Extraits du questionnaire adressé aux porteurs de projets LEADER

05/05/2021

Questionnaire- Porteurs de projets

27. Ce projet aurait-il été réalisable sans le soutien du programme LEADER ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

28. Comment jugez-vous les apports de LEADER sur

Plusieurs réponses possibles.

	Pas utile	Moyennement utile	Utile	Indispensable
les conseils techniques sur le projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l'aide financière directement apportée par LEADER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l'obtention d'autres soutiens financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
le montage administratif du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la mise en relation avec des acteurs du Pilat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

29. Ce projet aurait-il été possible sans l'accompagnement et l'animation de l'équipe technique LEADER ? *

Une seule réponse possible.

- 1 2 3 4
 Pas du tout Tout à fait

05/05/2021

Questionnaire- Porteurs de projets

30. Souhaiteriez-vous alors réitérer une demande de subvention LEADER dans le cadre d'un futur projet ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

31. A posteriori, autour du programme LEADER et des PAEC, pensez vous que

Plusieurs réponses possibles.

	Oui, pour le PAEC	Oui, pour LEADER
La communication autour des effets des programmes a été suffisante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les projets ont une bonne visibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

32. Enfin, en tant qu'acteur du territoire, pourriez vous citer au moins un projet soutenu par LEADER (hormis le votre) et vous apparaissant particulièrement remarquable

Fin- Prise de RDV pour un potentiel entretien

Suite ...

Dans cette dernière partie, il vous est proposé de réaliser un entretien (en présentiel ou téléphonique) avec Margot PETIT DIT DARIEL, stagiaire du Parc, qui s'occupe de l'évaluation finale du programme LEADER et du PAEC. Si vous acceptez de faire cet entretien, cela permettra de donner plus de poids à vos retours et mieux identifier les impacts de ce programme sur vous et le territoire.

Annexe VI : Guides d'entretien, exemple modulable selon l'interlocuteur.

Thème	Question principale	Question 2/ relance
Présentation - Mise en place	Parlez-moi de la structure dans laquelle vous travaillez (succinctement)	Activités principales ? Partenaires ?
	Votre rôle en quelques mots en tant qu'acteur de la mise en œuvre	CoProg : atout privé-public
La mise en œuvre LEADER/ PAEC	Quels ont été les atouts de ce programme à l'échelle du territoire ?	Fonctionnement avec les autres politiques du territoire ?
	Quels ont été les freins pour la mise en œuvre du programme ? des projets ?	Est-ce que LEADER/ PAEC ont pu freiner des projets ? Abandons dus aux délais- gestion administrative ?
	Pensez- vous que c'est un programme équitable ?	Diversité ? Aide répartie/ accessible à tous les porteurs de projets ?
	Que pensez-vous de l'accompagnement ? (Satisfait ?)	Remarques et suggestions pour améliorer le format Vous avez accompagné : moyens mis en place ?
	Au niveau des cofinancements, vous en avez coF un certain nombre : comment cela se passe ?	Suivi et gestion des dossiers ?
Retour- la sélection	Sélection des dossiers ? Outil grilles	
	Vous êtes-vous senti impliqué ? A quel niveau ? Utile ?	Avez-vous donné des recommandations et si oui ont-elles été mises en œuvre ?
	Pour vous est-ce que les outils de sélection intègrent les ppes du DD ?	
Retour – Communication	Communication : pensez-vous qu'elle ait été suffisante pour attirer de nouveaux PP ? valoriser les projets et les résultats ?	Quelles auraient été les choses à améliorer en termes de communication, valorisation.
	Vous l'avez cité x projets : pour vous sont-ils innovants, expérimentaux, participatifs, DD ? En quoi ?	Souhaiteriez-vous qu'il y ait une mise en lumière sur ces projets ou un autre ?
Retour- Secteur agricole- Agroécologie	Pensez-vous que ces programmes ont favorisé un changement des pratiques agricoles ?	
	Au niveau de la dynamique agricole/ de la transition AE : avez-vous vu des effets sur le territoire ? A travers les MAE ? A travers les actions complémentaires/ les collectifs ?	Contraintes liées à ces dispositifs ?
	Quelles aides et actions ont été mises en place pour le maintien de l'agriculture dans votre commune/ le Pilat ?	Qu'avez-vous fait ? Pour le foncier agricole ? Développer les revenus des agriculteurs ? actions de transmission-reprise soutenues ? Comment avez-vous accompagné ?

Exemple : Grille d'entretien appliquée aux agriculteurs disposant de MAEC

Thème	Question principale	Question 2/ relance
Présentation : Vous, votre expérience.	Parlez-moi de vous et votre exploitation : Activités principales, type d'EA et agriculture pratiquée, quelques données historiques et générales	<u>Relance si besoin de plus d'info sur :</u> SAU/ bâtiments ? Activité agricole/ transfo/ vente directe / LABEL ? Temps de travail (dont astreintes) Installation/ transmission ?
	SI : vous êtes dans un collectif : parlez-en, que cela vous a-t-il apporté ? SI : vous avez participé à des projets organisés par des collectifs (ces dernières années) : parlez-en, que cela vous a-t-il apporté ?	Effet sur le fonctionnement de l'EA, pratiques, questionnements que cela a provoqué ? Quelle a été la communication autour de ça (suffisante ?)
Mise en place des MAE - Votre projet : Focus MAEC	Vous avez bénéficié des MAEC : sur quelles parcelles/ quelles mesures. Pourquoi avoir contractualisé ?	Quel serait votre retour sur le cahier des charges des MAE ? Si vous avez bénéficié d'un plan de gestion, qu'en avez-vous pensé (difficultés d'application, faisabilité) ?
	Au niveau des pratiques agricoles : avez-vous essayé de nouvelles pratiques ? (Moyens mis en œuvre, aides ?)	Rappelez-moi : quelles sont les pratiques agricoles sur les surfaces avec mesures ?
	Parlez-moi des aides que vous avez reçues. Qu'en pensez-vous : sont-elles équitables, suffisantes ?	Envisagez-vous une évolution possible ? (Transmission, prochain investissement, application de nouvelles pratiques etc.)
Une vue d'ensemble : Retour sur la mise en œuvre des MAEC	Quels ont été pour vous les principaux freins ?	Délais- gestion administrative- cahier des charges ?
	Quels ont été les atouts de ce dispositif à l'échelle du territoire ?	Est-ce que cela fonctionne bien avec d'autres aides, programmes ?
	Vous avez été accompagné, qu'en pensez-vous : moyens mis en place, questionnements que cela a suscité chez vous ?	Remarques et suggestions pour améliorer le format Que voudriez-vous aborder comme sujet lors d'une formation par exemple ?
	Vous avez participé à l'ancienne programmation, que pensez-vous de celle actuelle au regard des enjeux du territoire ?	Etes-vous, plus ou moins satisfait ?
	Si c'était à refaire, que changeriez-vous / garderiez-vous ?	Pour quelles raisons souhaiteriez-vous contractualiser de nouveau ?
Une vue d'ensemble : Focus retour – La communication	Pensez-vous que la communication ait été suffisante pour attirer des nouveaux bénéficiaires ? Valoriser des projets ?	Quelles auraient été les choses à améliorer en termes de communication, valorisation.
	De ce fait, pensez-vous que l'image de l'agriculture du Pilat se soit améliorée ?	
Une vue d'ensemble : Focus retour- Le secteur agricole & l'agroécologie	Pensez-vous que ces programmes ont favorisé un changement des pratiques agricoles ?	En quoi votre projet finalement y participe ?
	Au niveau de la dynamique agricole/ de la transition AE : avez-vous vu des effets sur le territoire ?	A travers les MAE ? A travers les actions complémentaires (animation) / les collectifs ?

Annexe VII : Design Table : réponses chiffrées aux indicateurs des questions évaluatives.

Le seuil indiqué a été déterminé soit lors de la candidature, soit lors des discussions de groupe qui ont eu lieu. Ces seuils permettent d'indiquer si les résultats obtenus lors de la phase de réalisation et la phase d'analyse sont atteints ou non.

QUESTIONS EVALUATIVES	CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	Seuil	Résultats
QE1. Dans quelle mesure la mise en place du programme LEADER et du PAEC a-t-elle contribué au maintien d'une agriculture active et durable sur le territoire du Pilat ?	CJ1. L'activité agricole s'est maintenue	Chiffre d'affaires des exploitations du Pilat	Maintien / 2010	* (En 2010 : 14 600 - 21 822€)
		Nombre d'exploitations agricoles dans le Pilat	Maintien / 2010	* (En 2010 : 953)
		Nombre d'actifs agricoles	Maintien / 2010	* (En 2010 : 1 675 UTA)
		Evolution de la SAU	Maintien / 2010	* (En 2010 : 24 500 ha)
	CJ2. Des actions et des aides ont été mobilisées pour permettre le maintien de l'agriculture	Montants mobilisés	> 90 % montants prévus	Fiche 1A : 23% de la maquette consommé, Fiche 3B (Agroécologie-Hors forêt) 195% MAEC : 40%
		Rapport entre les montants mobilisés pour l'animation et les aides perçues par les agriculteurs	< 10%	9.9%
		Les exploitations soutenues restent en activité à la fin des programmes	90 %	RGA
		Nombre d'actions « transmission / reprise » soutenues	4	0
		Nombre de communes ayant mis en place un dispositif de protection du foncier agricole	5	0 ou 1 tentative avec le PAEN Gier
	CJ3. Les programmes ont permis le développement des revenus (circuits courts, réduction des charges...)	Nombre d'actions qui ont abordé la réduction des charges	6	5
		Evolution des résultats	50% ont bons/ très bons	50%
		Des produits locaux ont obtenu une reconnaissance de qualité (SIQO, l'objectif était d'en avoir un en plus)	1	0

		Nombre d'actions menées de valorisation et commercialisation de produits locaux	6	7
	CJ4. Les efforts ont été engagés sur tous les secteurs géographiques et auprès de toutes les filières	Des actions ont été soutenues dans les différentes filières agricoles	3	3 filières touchées
		Des actions ont été soutenues dans chaque partie du territoire	100% des EPCI concernées	Oui
		Nombre d'exploitations touchées par des actions	25 %	30% (280/ 950)
QE2. En quoi le programme LEADER a-t-il contribué à développer un territoire vivant ?	CJ1. Les actions ont touché la plupart des secteurs économiques et géographiques	Chaque partie du territoire fut impactée par des actions soutenues dans le cadre du PAEC et du LEADER	> 10 actions par EPCI	Oui
		Tous les secteurs économiques ont fait l'objet d'interventions	5 secteurs ayant bénéficié de 6 opérations ou plus	Oui
	CJ2. Le partenariat public-privé a été efficace	% des projets portés par des acteurs privés	33%	32% hors 19.4
		Taux de présence des membres des privés au CP	> 66%	60%
		Les instances de concertation prévues ont été mises en œuvre	100%	100%
	CJ3. Les porteurs de projets aidés sont variés et l'aide est adaptée	% de porteurs de projet ayant qualifié positivement l'accompagnement du GAL	Oui > 66 %	100%
		Nb de porteurs de projets soutenus	40	26
		Nb de projets n'ayant pas vu le jour faute de cofinancement	<10%	20%
		% de projets ayant bénéficié d'une instruction unique	33%	Instruction unique subvention : 5 (7%) Instruction unique demande de paiement : 22 (75%)
	CJ4. Les différents acteurs du territoire sont mobilisés autour des programmes	Nombre de partenaires actifs dans les instances du GAL (CoProg + comités de concertation)	100	93 (Comité de programmation) + 170 (Comités thématiques)

		Les partenaires enquêtés pensent nécessaire de reconduire ces programmes dans le futur	Oui à 75%	89%
		Nombre de cofinanciers mobilisés	10	15
		Les bénéficiaires indiquent que la mise en relation avec les acteurs du territoire est un point fort du programme	55%	57%
QE3 Dans quelle mesure le programme LEADER et le PAEC ont-ils contribué à l'engagement d'une transition agroécologique du territoire ?	CJ1. De nouvelles pratiques agricoles ont été mises en œuvre	Les dispositifs ont soutenu des expérimentations	6	8
		% des exploitations nouvellement engagées dans les MAEC	20 %	63%
		% d'exploitations enquêtées déclarant avoir développé une/des nouvelles pratiques	20 % des répondants	22% Tout à fait, 50% en partie
		Le cahier des charges des MAE a été respecté	Moins de 10% d'anomalies aux contrôles	100%. Aucune pénalité lors des 14 contrôles.
		Les préconisations des plans de gestion sur les IAE et gestion pastorale ont été suivies	75% des répondants	100% mais 52% ont tout appliqué
	CJ2. Les démarches collectives ont été favorisées et animées	Nombre de collectifs créés pendant la période	6	5
		Nombre d'exploitation ayant participé aux projets de ces collectifs	100	135
		Les adhérents des collectifs sont répartis sur l'intégralité du territoire	Au moins 15 EA par EPCI	2 EPCI pour lesquels plus de 15 EA concernées
		Les agriculteurs y ayant pris part sont satisfaits ou très satisfaits	60 %	97%
	CJ3. L'engagement des exploitations agricoles dans les labels de qualité environnementale a été favorisé	Evolution du % des exploitations engagées dans un signe de reconnaissance environnemental autre que AB	+ 15 % (RGA 2010)	*
		Nombre d'actions soutenues dans le domaine	6 (1/an)	1 label haie + 1GIEE
		% EA engagées en agriculture biologique (ou surfaces)	30%	*
	CJ4. L'accompagnement à la transition AE s'est déployé sur l'ensemble du territoire et auprès de toutes les filières	Les agriculteurs sont satisfaits de l'accompagnement proposé par le Parc / GAL	60 %	96%
		Les diagnostics d'exploitation ont été utiles	75%	75%
		Temps passé pour l'animation par rapport au nombre d'EA touchées	2j/EA en moyenne	Diagnostics & MAEC : 6j/EA. Actions complémentaires : 2,5j/ EA

		Les actions d'animation ont concerné les exploitations de tous les secteurs du Pilat	Au moins 15 EA/ EPCI	Oui
		Les actions d'animation AE ont concernées toutes les filières	Au moins une action/ filière	Non : 3 filières concernées
QE4. En quoi les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les moyens envisagés ?	CJ1. L'ingénierie administrative a permis l'émergence de projets en accord avec les objectifs (aspect animation)	Nombre de projets déposés auprès de LEADER	100	73
		Les porteurs de projet estiment l'accompagnement du GAL comme satisfaisant ou très satisfaisant	75 %	64% pendant la période 100% pour le montage
		% des membres du comité de programmation trouvant les projets présentés comme conformes à la stratégie locale de développement	75 %	89.5%
		Les critères d'évaluation finale du programme sont positifs	60 %	61%
	CJ2. Les procédures administratives et de gestion en place permettent une organisation efficiente	% des crédits 19,4 / maquette globale	20 %	24%
		Délais moyen entre dépôt de demande et engagement *£	6 mois	33.6 mois/ 6 mois (avant /après 01/01/2019) 8 mois
		Délais moyen entre dépôt de paiement et virement *£	6 mois	8mois/10.4 mois (avant/après* 01/01/2019) £ :6mois
		% de séances du comité de programmation avec quorum	> 75 %	75%
	CJ3. L'intervention de LEADER permet la mise en œuvre de projets	% de porteurs de projets déclarant l'aide LEADER incontournable	60 %	60%
		Effet multiplicateur de LEADER	Facteur 3	Facteur 1.9
		% de projets ayant activé le ratio 1 / 4	50 %	51%
		Les bénéficiaires indiquent que LEADER / PAEC ont freiné la mise en œuvre de leur projet	< 10 %	46% (délais ont eu un impact)

*Avant et Après décembre2018 (mise en place outil d'instruction Osiris) pour LEADER

£ Pour PAEC (selon les informations de la DDT)

QE5. Quelle est la plus-value apportée par de tels outils sur le territoire du Pilat en adéquation avec la stratégie globale guidée par la Charte ?	CJ1. Les programmes ont permis de soutenir les actions ayant intégré les principes du développement durable	Les outils de sélection des programmes intègrent les principes du DD	Oui	Oui
		L'intégration des principes du DD font partie des points forts de l'accompagnement du GAL / Parc identifié par les bénéficiaires	50 %	86%
	CJ2. Les objectifs de la Charte couverts par ces programmes sont bien engagés	Les objectifs de la Charte couverts par LEADER et le PAEC ont reçu une évaluation verte lors de l'évaluation mi-parcours	50%	50%
		Les membres du comité de programmation connaissent les objectifs de la charte	70 %	80%
	CJ3. Les « modes de faire » de la Charte ont été favorisés par ces programmes	Nombre d'actions innovantes ou expérimentales soutenues par les programmes	6	15 (+1 abandonné)
		Nombre d'actions intégrant une forte dimension participative	6	12
Tous les types d'acteurs ont été soutenus par ces programmes (collectivités, entreprises, associations)		Oui	Oui	
QE6. En quoi LEADER a-t-il contribué à l'émergence d'activités économiques innovantes dans le Pilat ?	CJ1. Le programme a soutenu des projets innovants expérimentaux	Nombre de projets innovants / expérimentations sélectionnées	10	15 (+1 abandonné)
		Pour les bénéficiaires concernés, l'apport LEADER a été bénéfique dans la création d'entreprise	75%	57%
		Nombre de type d'innovation soutenues : produits, offre, service, marché, process, pratiques, filière...	50 %	75%
	CJ2. Le programme a permis la création de nouvelles activités et d'emplois	Nombre d'entreprises soutenues dans leur création	12 (2/an)	7
		Nombre d'emplois créés par les actions soutenues	10/an	3.6/an
		% de projets de création aidés par LEADER / projets soutenues par les plateformes initiative sur la période	25 %	7% (96 créations)
Pour les bénéficiaires concernés, l'apport LEADER a été bénéfique dans la création d'entreprise		75%	57%	
CJ1. La communication mise en œuvre a favorisé la connaissance territoriale	Nombre d'outils de communication mis en place	5	5	
	Nombre de médias mobilisés : site Internet, réseaux sociaux, presse écrite, radio, télé	100 %	100%	
	% membres coprog qui ont dit avoir parlé de LEADER	50 %	89%	

QE7. Dans quelle mesure la communication autour de ces programmes est-elle adaptée et efficace ?	de ces dispositifs	Diffusion et audience	500 (Fréquentation annuelle)	887 visites/an 687 vues uniques/an
		Les personnes enquêtées savent ce que sont le programme LEADER et PAEC	50% ont coché la bonne case	Oui
	CJ2. La communication a permis d'attirer des porteurs de projets	% porteurs de projets qui ont déposé un dossier après avoir eu connaissance des programmes par le GAL / le Parc	40 %	68%
		% des partenaires enquêtés ayant connaissance du LEADER / du PAEC	75 %	Oui MAEC, Moyen Actions complémentaires Oui LEADER
	CJ3. La communication a valorisé les effets des programmes	L'apport en communication et la visibilité sont cités comme un point positif par les bénéficiaires de LEADER/PAEC	50 %	20% porteurs de projets 87% bénéficiaires MAE
		Les personnes enquêtées savent citer au moins 3 actions soutenues par LEADER pour les acteurs de la mise en œuvre et 1 action pour les porteurs de projets	60 %	44% acteurs 30% porteurs de projets
		Nombre d'opérations soutenues ayant fait l'objet d'une communication du GAL / du Parc	20	16
Nombre de projets sur lesquels il y a eu une communication		Au moins 10	Au moins 20	
QE8. Y a-t-il une vraie sélection ? <i>Hors 19.4</i>	CJ1. L'accompagnement proposé par le GAL permet une meilleure correspondance entre les projets et les objectifs	Nombre de projets refusés à la sélection	10%	3.3%
		% de recommandations données lors du CP mises en œuvre par les MO.	75%	62%
		Accompagnement proposé par le GAL est considéré comme un apport par les bénéficiaires	66%	70%
	CJ2. La procédure de sélection de dossiers est complète et pertinente : transparente et non discriminatoire	Les membres du comité de sélection ont trouvé la grille de sélection plutôt ou totalement utile à la sélection des projets	66%	84%
		Les contrôles ont abouti à la remise en cause de la sélection des projets	Pas plus de 10%	0
		% des critères d'éligibilité ayant été utilisés par les membres de l'équipe technique pour refuser un projet	100%	71%

	CJ3. La stratégie locale de développement était lisible et circonscrite	% de dossiers non éligibles.	<30%	20%
		Nombre d'appels à projets	Au moins 6	4 (+2 en cours)
		Pourcentage de projets déposés par des maîtres d'ouvrage non représentés au comité de programmation.	Au moins 50%	33%

* Résultats non obtenus car non accessibles en 2021. Les indicateurs n'ont donc pas de réponse associée.

**Annexe VIII : Réponses et appréciations aux questions évaluatives, document final
fourni lors de la restitution pour le comité de programmation LEADER.**



Synthèse des résultats évaluation LEADER / PAEC Pilat
Questions évaluatives et critères de jugement

QE1. Dans quelle mesure la mise en place du programme LEADER et du PAEC a-t-elle contribué au maintien d'une agriculture active et durable sur le territoire du Pilat ?	Green	CJ1. L'activité agricole s'est maintenue	Grey
		CJ2. Des actions et des aides ont été mobilisées pour permettre le maintien de l'agriculture	Green
		CJ3. Les programmes ont permis le développement des revenus (circuits courts, réduction des charges...)	Green
		CJ4. Les efforts ont été engagés sur tous les secteurs géographiques et auprès de toutes les filières	Green
QE2. En quoi le programme LEADER a-t-il contribué à développer un territoire vivant ?	Red	CJ1. Les actions ont touché la plupart des secteurs économiques et géographiques	Green
		CJ2. Le partenariat public-privé a été efficace	Orange
		CJ3. Les porteurs de projets aidés sont variés et l'aide est adaptée	Orange
		CJ4. Les différents acteurs du territoire sont mobilisés autour des programmes	Green
QE3 Dans quelle mesure le programme LEADER et le PAEC ont-ils contribué à l'engagement d'une transition agroécologique du territoire ?	Green	CJ1. De nouvelles pratiques agricoles ont été mises en œuvre	Green
		CJ2. Les démarches collectives ont été favorisées et animées	Green
		CJ3. L'engagement des exploitations agricoles dans les labels de qualité environnementale a été favorisé	Orange
		CJ4. L'accompagnement à la transition AE s'est déployé sur l'ensemble du territoire et auprès de toutes les filières	Green
QE4. En quoi les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les moyens envisagés ?	Red	CJ1. L'ingénierie administrative a permis l'émergence de projets en accord avec les objectifs (aspect animation)	Green
		CJ2. Les procédures administratives et de gestion en place permettent une organisation efficiente	Red
		CJ3. L'intervention de LEADER permet la mise en œuvre de projets	Red
QE5. Quelle est la plus-value apportée par de tels outils sur le territoire du Pilat en adéquation avec la stratégie globale guidée par la Charte ?	Green	CJ1. Les programmes ont permis de soutenir les actions ayant intégré les principes du développement durable	Green
		CJ2. Les objectifs de la Charte couverts par ces programmes sont bien engagés	Green
		CJ3. Les « modes de faire » de la Charte ont été favorisés par ces programmes	Green
QE6. En quoi LEADER a-t-il contribué à l'émergence d'activités économiques innovantes dans le Pilat ?	Red	CJ1. Le programme a soutenu des projets innovants expérimentaux	Green
		CJ2. Le programme a permis la création de nouvelles activités et d'emplois	Red
QE7. Dans quelle mesure la communication autour de ces programmes est-elle adaptée et efficace ?	Orange	CJ1. La communication mise en œuvre a favorisé la connaissance territoriale de ces dispositifs	Green
		CJ2. La communication a permis d'attirer des porteurs de projets	Green
		CJ3. La communication a valorisé les effets des programmes	Red
QE8. Y a-t-il une vraie sélection ? Hors 19.4	Green	CJ1. L'accompagnement proposé par le GAL permet une meilleure correspondance entre les projets et les objectifs	Green
		CJ2. La procédure de sélection de dossiers est complète et pertinente : transparente et non discriminatoire	Green
		CJ3. La stratégie locale de développement était lisible et circonscrite	Orange

Annexe IX : le LEADER Pilat en bref, comparaison avec le dispositif précédent

Les chiffres clés

- 60 projets soutenus + 13 dossiers animation
 - 1 425 623 € d'attribués
 - Une aide LEADER allant 1 600 à 95 720 €
 - 26 porteurs de projets dont 32 % privés
- 3 fiches actions consommatrices de crédits
 - Tourisme (20%)
 - Action économique (17%)
 - Agroécologie et forêt durable (30%)
- Région principal cofinanceur (45 % des cofin.)

Le dossier type (hors animation)

- Maître d'ouvrage : Une collectivité locale
- 26 071 € de LEADER sur 57 230 € de dépenses
- Une action d'animation (63 % des actions)


Rappel 2007- 2013 : Les chiffres clés

- 79 projets soutenus
 - 1 494 600 € d'attribués
 - LEADER allant 660 à 115 000 €
 - 30 porteurs de projets (55% privés)
- 3 domaines dominants
 - Tourisme (31 %)
 - Énergie (28 %)
 - Agriculture (16 %)
- Région cofinanceur n°1 (52,5 % des cofin)

Le dossier type (hors animation)

- Maître d'ouvrage : Un privé ou le Parc
- 17 732 € de LEADER sur 80 914 €
- Un investissement (48 % des actions)

Annexe X : Support de communication adressé au comité de programmation



ORDRE DU JOUR

1. Contexte et méthode utilisée
2. Résultats de l'évaluation
3. Présentation des premiers livrables

MÉTHODE RETENUE (2)

- Un travail de priorisation autour 8 questions évaluatives
- Une approche visant à objectiver l'approche évaluative (26 critères et 92 indicateurs)

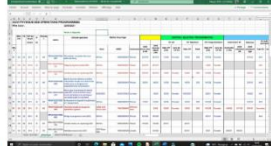
Question évaluative 1	Critère de jugement 1a	Indicateur 1a1 (valeur : W)	●
		Indicateur 1a2 (valeur : X)	●
	Critère de jugement 1b	Indicateur 1b1 (valeur : Y)	●
		Indicateur 1b2 (valeur : Z)	●

●
●
●
●
●

→

ANALYSE DES BILANS

- Bilans financiers LEADER et MAEC
- Autres bilans chiffrés pour les 2 dispositifs
- Étude de tous les dossiers
- Traitement des données :
 - par Fiches Action,
 - par mesures
 - par EPCI
- Cartes (mise en page simple ou SIG)



QUESTION ÉVALUATIVE 8

Y a-t-il une vraie sélection ?

3 critères de jugement et 9 indicateurs

≈ 150 Idées de projets

- 20 % directement non éligibles
- 20 % abandonnés
- 10 % sans cofinancements

33% Projets déposés par des MO hors CP

75 dossiers déposés

- 1% non éligible
- 3% refusés à la sélection (note <10)

62 % recommandations émises appliquées

70% Estiment l'accompagnement bénéfique

FILTRE: Équipe technique

71 % critères d'éligibilité utilisés

Grille de sélection

84 % Utile

QUESTION ÉVALUATIVE 8

Y a-t-il une vraie sélection ?

Une sélection effective et efficace (filtrer)

Le travail d'animation et d'accompagnement est un apport indispensable

Les préconisations du GAL n'ont pas toutes été suivies

Mais ...

Le processus de sélection est peu visible pour le comité de programmation

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

QUESTIONS ÉVALUATIVES	CRITÈRES DE JUGEMENT	INDICATEURS
8	26	92
5 évaluations positives	15 critères positifs	52 positives
1 évaluation moyenne	5 critères moyens	12 moyens
2 évaluations négatives	5 critères négatifs	21 négatifs
2 évaluations contrastées	1 critère non renseigné : à remplir	7 non renseignés : à remplir



Fiche Bilan LEADER



Animation du programme LEADER



Objectifs

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux aux spécificités du LEADER et accompagner les décisionnaires du programme.
- Faciliter l'appropriation de la stratégie locale de développement
- Assurer l'animation spécifique des enjeux prioritaires (agroécologie et adaptation de l'offre économique locale).



Mise en œuvre

L'animation du programme LEADER fut confrontée à de **lourdes difficultés** tout au long de cette période. En effet les profondes difficultés de déploiement administratif du programme ont fortement impacté sa mise en place.

Pour autant les modalités de participation locale ont été appliquées comme prévues et ont recueilli une **bonne adhésion** des partenaires locaux.

Il n'en reste pas moins que LEADER est apparu au cours de la période comme une procédure longue et complexe peu adaptée à l'accompagnement d'initiatives privées et de projets de petites tailles

ACTEURS

Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat
Membres du Comité de programmation
et du Groupe d'Action Locale





Principaux résultats

- Participation active: 263 personnes au total (comité de programmation et comités thématiques)
- Animation du programme appréciée et motivante
- Effet levier activé pleinement dans 51% des projets
- Délais d'instruction disproportionnés (>2ans et demi avant 2019)
- Nombre de dossiers peu élevé: **73** fin 2020
- Très faible diversité de porteurs de projets

379 100€ budget prévisionnel
18% de la maquette initiale

124% budget consommé
= **485 253€**
20% des montants engagés

12 dossiers
16% de la programmation



BILAN



Une participation active et motivée
Une animation satisfaisante
Des résultats notables en agroécologie
Une cohérence forte entre LEADER et projet de Parc



Des procédures complexes et longues
Une audience limitée de LEADER
Faible soutien aux acteurs privés



Les fondements du programme LEADER restent appréciés par les partenaires locaux
Des modalités de mise en œuvre qui interrogent sur l'efficacité du programme



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
Facebook.com/ParcdnPilat

www.parc-naturel-pilat.fr

www.parc-naturel-pilat.fr/les-grands-programmes/leader/

"citation"

xxx



Annexe XII : Support de communication : création de vidéos informatives (réalisées par Margot PETIT DIT DARIEL)



Annexe XIII : Exemples de médias utilisés pour communiquer autour des projets LEADER Pilat (question évaluative 7)

Lettre d'information GAL LEADER Pilat

2015-2020

2015-2019. Au fond du fleuve, un programme à mettre en œuvre

Qu'il s'agisse de la fin de la programmation 2007-2013 ou, nous le souhaitons, de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020, nous sommes convaincus que le succès de nos actions dépendra de la qualité de nos relations avec vous. C'est pourquoi nous souhaitons vous présenter les actions que nous mettrons en œuvre à l'issue de la programmation 2014-2020.

Le programme de la LEADER dans la Région Rhône-Alpes est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds national de développement régional (FNDR).

Quel est le rôle de la LEADER ?

La LEADER a pour objectif de soutenir les actions de développement rural dans les zones rurales. Elle agit à travers des actions de développement rural, de soutien technique et de conseil aux agriculteurs et aux autres acteurs du monde rural.

Quel est le rôle de la LEADER ?

La LEADER a pour objectif de soutenir les actions de développement rural dans les zones rurales. Elle agit à travers des actions de développement rural, de soutien technique et de conseil aux agriculteurs et aux autres acteurs du monde rural.

Région	Ciblage ciblé		Ciblage global
	2014-2020	2007-2013	
Pilat	34,1%	27,7%	24,7%
Rhône-Alpes	34,1%	27,7%	24,7%
France	27,1%	27,7%	24,7%

Quel programme pour 2014-2020 ?

Le programme de la LEADER dans la Région Rhône-Alpes est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds national de développement régional (FNDR).

LEADER Pilat

Président du GAL LEADER Pilat

LEADER Pilat en bref

1er novembre 2015

Les actualités du GAL

Carte de programmation, information, accompagnement, médiation de projets, relations, suivi des actions du GAL, et diffusion de programmes de projets et de projets de projets.

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Les projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Les projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Les projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Les projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône

retrouvez les agriculteurs du GIEE Pilats dans le journal de France 3 Rhône-Alpes. A 4 min 20, vous découvrez leur expérimentation sur le travail du sol pour lutter contre l'érosion, s'adapter au changement climatique et favoriser la biodiversité. Un travail de longue haleine accompagné par le Parc naturel régional du Pilat.

<https://bit.ly/2PH373p>

3 commentaires 18 partages

J'aime Commenter Partager

LEADER

Le programme de la LEADER dans la Région Rhône-Alpes est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds national de développement régional (FNDR).

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION



Les projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Les projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône
- Projet de développement rural de la zone de la vallée de la Saône

 	Diplôme : Master 2 Spécialité : Ingénieur Agronome Spécialisation / option : Agroecology Enseignant référent : Catherine LAIDIN
Auteur(s) : Margot PETIT DIT DARIEL Date de naissance* : 31/05/1997	Organisme d'accueil : Parc naturel régional du Pilat Adresse : 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin
Nb pages : 27 Annexe(s) : 13 (37pages)	Maîtres de stage : Caroline CHAMPAILLER et Axel MARTICHE
Année de soutenance : 2021	
Titre français : Evaluation finale du programme LEADER et du PAEC du Pilat : Les politiques publiques, un levier pour faire d'un territoire, un territoire d'Agroécologie ?	
English title: Finale evaluation of the LEADER program and the AECS of Pilat: Public policies, a lever to make a territory, an agroecology territory?	
Résumé : <p>La transition agroécologique est un enjeu primordial du XXIème siècle. Son incorporation dans le monde politique représente un défi important qui s'est développé à travers la principale politique agricole existant en Europe : la PAC. Face à des changements sociaux, écologiques et climatiques de plus en plus rapides, la question de l'efficacité des politiques publiques territoriales et rurales comme levier de la transition agroécologique s'impose. Cette question se pose d'autant plus à l'échelle territoriale où les acteurs sont au plus proche du terrain. Le Parc naturel régional du Pilat, en région Auvergne-Rhône-Alpes, a orienté sa stratégie générale pour faire du territoire un territoire d'agroécologie. Pour cela, deux dispositifs issus de la PAC 2014-2020 ont été mis à disposition : le programme de développement territorial et rural LEADER et le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). A l'issue de ces programmations, une évaluation finale est menée afin de mesurer l'impact de tels dispositifs sur le territoire du Pilat. L'enjeu agroécologique a reçu une attention particulière. L'évaluation a permis de mettre en lumière la force donnée à l'agroécologie par le moyen d'une animation dédiée et de projets collectifs agricoles expérimentaux ou innovants soutenus par LEADER. A l'échelle d'un territoire, l'interaction entre différents acteurs et la présence de fonds dédiés à des actions libres permet à une politique publique d'être un bon levier pour une transition agroécologique forte.</p>	
Abstract: <p>The agroecological transition is a crucial issue of the 21st century. Its inclusion in the political world represents an important challenge that has been developed through Europe's main agricultural policy: the CAP. Facing increasingly rapid social, ecological, and climatic changes, the question of the effectiveness of territorial and rural public policies as a lever for the agroecological transition is essential. This question is even more relevant at the territorial level where the actors are closest to the field. The Pilat Regional Nature Park, in the Auvergne-Rhône-Alpes region, has oriented its general strategy to make the territory an agroecological territory. To achieve this, two schemes from the 2014-2020 CAP have been made available: the LEADER program (a territorial and rural development policy) and the Agro-Environmental and Climate Scheme (AECS). These programs coming to an end, a final evaluation is carried out in order to measure the impact of these initiatives on the Pilat territory. A particular emphasis has been placed on the agroecological issue. The evaluation has highlighted the strength given to agroecology by a dedicated animation and by agricultural collective with innovative or experimental projects supported by LEADER. At the territory scale, the interaction between various actors and the availability of dedicated funds for unrestricted and voluntary actions allow a public policy to become a good lever for a strong agroecological transition.</p>	
Mots-clés : évaluation finale, politique publique, LEADER, PAEC, actions complémentaires, levier, transition agroécologique, territoire, collectifs agricoles, Parc naturel régional, Pilat	
Key Words: final evaluation, public policy, LEADER, AECS, complementary actions, lever, agroecological transition, territory, agricultural/farming collectives, Regional Natural Park, Pilat	

